

LE CATALOGAGE

Apprendre à structurer l'information
bibliographique dans le respect des
normes et des formats

Apports théoriques

Le cours Apprendre à structurer l'information bibliographique dans le respect des normes et des formats s'adresse à toute personne désireuse de développer des compétences en catalogage ou débutant dans ce domaine d'activité.

Il s'articule autour de trois supports complémentaires :

- *Les apports théoriques ou les fondamentaux à connaître afin de comprendre les enjeux du signalement des ressources à l'heure de la transition bibliographique et du Web de données*
- *Les exercices sur L'ISBD et les règles de catalogage (pour les monographies en texte imprimé)*
- *Les exercices sur le format UNIMARC (pour les monographies en texte imprimé)*

Afin de suivre au mieux le cours, il est recommandé de se procurer et de consulter les documents de référence suivants :

- *Les normes Z44-050, Z44-059, in Normes de catalogage : normes fondamentales. Tome 1, Formation des bibliothécaires et des documentalistes / AFNOR, 2011*
- *Le [code RDA-FR](#) | [Entité Manifestation](#) (articles 2.7 à 2.11) et [RDA-FR](#) | [Entité Agent](#)*
- *Le Manuel UNIMARC : format bibliographique (Édition française en ligne) sur le site de la  Transition bibliographique des catalogues vers le web de données*

Et pour aller plus loin dans l'apprentissage du catalogage en UNIMARC (Ifla et SUDOC), pensez aux stages de formation continue organisés par [Médiadix](#) et par [les autres CRFCB](#) (Centres Régionaux de Formation aux Carrières des Bibliothèques), accessibles via le portail [crfcb.fr](#)

Apprendre à structurer l'information bibliographique dans le respect des normes et des formats : apports théoriques

Étape 1 L'ISBD et les règles de catalogage 1

1.	Introduction à la normalisation	1
1.1	Pourquoi cataloguer ?	1
1.2	Quelle est la place du catalogage dans la chaîne du traitement du document ?	1
1.3	Les normes de catalogage encore en cours et le code RDA-FR1	2
1.4	La structuration des données : principes de base	2
1.5	La structuration des données pour les monographies imprimées	3
1.6	L'organisation de l'information en zone : l'ordre des éléments	3
1.7	Comment lire la norme Z44-050 ?	4
1.8	Les différentes parties du livre en langage bibliothéconomique	5
1.9	Exemple d'une rédaction de notice ... <i>L'apparition du livre</i>	6

Étape 2 De l'ISBD à la transition bibliographique en passant par l'UNIMARC 9

2.	Bref historique sur l'histoire des catalogues informatisés	9
2.1	Les FRBR	10
2.2	FRBR-LRM	12
2.3	Le code RDA, Ressources : Description et accès	13

Étape 3 L'UNIMARC : format d'échange de données bibliographiques 14

3.	Le format UNIMARC : historique & présentation	14
3.1	Qu'est-ce qu'un format ?	15
3.2	Qu'est-ce qu'un format MARC ?	15
3.3	Le format UNIMARC : ses caractéristiques	15
3.4	Les zones de données : description	18
3.5	Les différents affichages d'une notice	22
3.6	Le catalogage en un schéma	23

Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique 24

4.	Qu'est-ce qu'un point d'accès ?	24
4.1	Les différents types de d'autorités et les normes en vigueur à appliquer	24
4.2	Les accès auteurs personnes physiques	24
4.3	Les accès auteurs collectivités	25
4.4	Les accès titres	25
4.5	Les accès sujets	25

Étape 5 L'UNIMARC : format d'échange de données autorité 27

5.1	Le format des notices d'autorité	27
5.2	Définitions	27
5.2.1	Notice d'autorité	27
5.2.2	Notice de renvoi	27
5.2.3	Notice explicative	27
5.2.4	Racine de l'autorité	28
5.3	Les types de point d'accès autorisé	28
5.4	Les éléments constitutifs d'une notice autorité	28
5.4.1	Entité principale	28
5.4.2	Mention de forme rejetée ou de forme associée	29
5.4.3	Note d'information	29
5.4.4	Les éléments techniques d'une notice MARC	29
5.5	Structure du format UNIMARC - Format des notices autorité : principes directeurs	30
5.6	Liste des zones	31
5.7	Exemples de notices autorité	33
5.7.1	Autorité personne physique	33
5.7.2	Autorité collectivité	34
5.7.3	Exemples d'autres types de notices autorité : nom commun, nom géographique, auteur-titre, titre uniforme	35



Étape 1 Apprendre à structurer l'information bibliographique dans le respect des règles de catalogage : l'ISBD et les règles de catalogage

Étape 1 L'ISBD et les règles de catalogage

1. Introduction à la normalisation

1.1 Pourquoi cataloguer ?

Les bibliothèques et les centres de documentation possèdent des documents organisés en collection.

Leurs missions sont :

- le stockage de ces documents pour en permettre l'accès aux usagers,
- la conservation de ces documents,
- et enfin la réalisation d'outils permettant d'accéder aux caractéristiques intellectuelles et physiques des documents **sans avoir à les consulter**. Ces outils s'appellent **des catalogues**.

L'observation des différentes utilisations des points d'accès lors de la consultation d'un catalogue de bibliothèque ses fonctions essentielles. On distingue ainsi 4 tâches des utilisateurs :

- **trouver les ressources correspondant à une recherche** à partir d'un seul de ses éléments connus (à savoir titre, auteur(s) ou encore sujet(s))
- **identifier celle-ci** (vérifier qu'elle correspond bien à la recherche, la distinguer des ressources analogues),
- **sélectionner** cette ressource parmi les documents similaires,
- **accéder** à la ressource.

1.2 Quelle est la place du catalogage dans la chaîne du traitement du document ?

Le catalogage est une étape du circuit du document qui permet d'alimenter les catalogues d'une bibliothèque. Son but est de décrire physiquement le document et de rendre possible son accès par de multiples points (auteur(s), titre, sujet(s), et cote).

¹ Cf. Normes, formats, données d'autorité > [Normes de description et accès](#), site Internet de la Bibliothèque nationale de France (consultation 20241227)

² <https://code.rdafr.fr/mises-a-jour-code-rda-fr/>

Pour cela on va d'abord effectuer la **description bibliographique** du document. C'est une véritable **carte d'identité du document unique et non ambiguë** où sont consignés tous les éléments nécessaires au repérage ultérieur dudit document.

Pour que ce repérage soit possible à l'échelle nationale ou internationale cette opération demande la mise en œuvre de règles ou plus précisément de **normes**.

Les normes permettent d'assurer l'homogénéité des catalogues à l'échelle d'un établissement, à l'échelle nationale mais aussi et c'est sans doute le plus important à l'échelle internationale, elles constituent donc un outil essentiel pour le transfert de l'information.

1.3 Les normes de catalogage encore en cours et le code RDA-FR¹

Les normes à consulter pour rédiger des notices bibliographiques complètes (description et accès) dans le cadre de [la transition bibliographique](#) sont les suivantes :

Z44-050 (avril 2005)

Pour le catalogage des monographies et la rédaction de la description bibliographique

Z44-059 (décembre 87)

Pour le choix des accès à la description bibliographique

RDA-FR / Entité Agent

Le code RDA-FR, en cours de publication.² *Ressources : Description et Accès est le nouveau standard de catalogage conçu pour le monde numérique. Construit sur les fondations établies par les AACR2³, RDA fournit un ensemble complet de lignes directrices et d'instructions sur la description des ressources et de leurs accès couvrant tous les types de contenu et de médias.⁴*

³ AACR2 : Règles de catalogage anglo-américaines 2^{ème} édition

⁴ [Ressources : Description et Accès le standard de catalogage pour le 21^e siècle](#), traduction par Joëlle Belect & Françoise Leresche, BnF



Étape 1 Apprendre à structurer l'information bibliographique dans le respect des règles de catalogage : l'ISBD et les règles de catalogage

Attention ! L'usage des normes de catalogage se fait dans le contexte évolutif de la transition bibliographique. La coexistence des anciennes normes de catalogage et des éléments publiés du code RRA-FR oblige le catalogueur à naviguer entre ces différents outils normatifs pour produire des données bibliographiques conformes.

Pas de panique ! Qui sait trouver l'information dans une norme, sait trouver dans n'importe quelle norme.

1.4 La structuration des données : principes de base

L'ISBD, International standard bibliographic description est le schéma général permettant de décrire toute ressource définit par l'IFLA.⁵

Il prévoit les éléments nécessaires à l'identification du document, ordonne ces éléments en zones et sous zones et **définit un système de ponctuation rigoureux**. C'est ce système de ponctuation qui est repris de façon détaillée dans les différentes normes de l'AFNOR.

À l'intérieur de ce cadre ont été élaborés des ISBD spécialisés :

ISBD (M) pour les monographies⁶, il est repris dans la norme Z-44-050

ISBD (CR) pour les publications en série, il est repris par la norme Z-44-063

ISBD (A) pour les livres anciens

ISBD (NBM) pour les non livres

Évidemment l'ISBD peut avoir des applications qui peuvent être légèrement différentes d'un pays à l'autre.

1.5 La structuration des données pour les monographies imprimées

L'ISBD (Monographies) se définit de la façon suivante :

Il comporte sept zones contenant chacune une partie précise de la description bibliographique et séparées par un point, tiret, espace :

Ainsi, dans la **zone 1** on aura les éléments se rapportant au titre, titre parallèle, sous-titre et mentions de responsabilité⁷ de l'ouvrage (tous les éléments nécessaires à la construction de cette zone se trouvent au chapitre 1 de la norme Z-44-050).

Dans la **zone 2** se trouveront les éléments relatifs à la notion de nouvelle édition d'un document. (tous les éléments nécessaires à la construction de cette zone se trouvent au chapitre 2 de la norme Z-44-050).

La **zone 3** est réservée à l'ISBD (S), c'est à dire à la description des ressources continues et électroniques et n'est pas utilisée pour l'ISBD (M).

La **zone 4**, zone de l'adresse, comportera les éléments relatifs à l'éditeur commercial de la monographie (tous les éléments nécessaires à la construction de cette zone se trouvent au chapitre 4 de la norme Z-44-050).

La **zone 5**, zone de la collation regroupe les éléments relatifs à la présentation matérielle du document (nombre de pages, éventuelles illustrations, format et matériel d'accompagnement).

La **zone 6**, est la zone réservée à la collection

La **zone 7** est la zone de note

La **zone 8**, la zone de la numérotation internationale du livre, ISBN, de la présentation et du prix (seul l'ISBN est obligatoire lorsqu'il figure sur la publication).

⁵ IFLA = International Federation of Library Associations and Institutions – Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions

⁶ NB : On entend par monographie un ouvrage à durée définie dans le temps, qui a un terme, il peut être en un ou en plusieurs volumes.

⁷ On parle de mention(s) de responsabilité et non d'auteur(s) car on indiquera dans cette zone non seulement les auteurs de la monographie mais aussi les personnes qui ont participé plus indirectement à la création de l'ouvrage telles les traducteurs, illustrateurs préfaciers etc.



Étape 1

Apprendre à structurer l'information bibliographique dans le respect des règles de catalogage : l'ISBD et les règles de catalogage

Le saviez-vous ?

L'ISBN (*International standard book number*) est attribué dans le cadre d'un système de coopération internationale. En France c'est l'AFNIL (*Agence francophone de numérotation internationale du livre*) qui l'attribue. Chaque numéro est univoque et correspond à un document. Il est construit en 4 séquences séparées par des tirets et comporte 10 chiffres en tout. La première séquence indique la langue de l'ouvrage (1 pour les ouvrages en anglais, 2 pour les ouvrages en français par exemple). La deuxième séquence indique le numéro de l'éditeur (un listing de ces numéros est tenu en France par l'AFNIL). La troisième séquence attribue un numéro unique qui identifie de manière non ambiguë chaque monographie d'un éditeur donné. La quatrième séquence est un simple chiffre de contrôle codé sur un chiffre (de 0 à X) obtenu par l'application d'une formule mathématique sur les chiffres précédents.

Ainsi l'ISBN 2-900177-10-3, identifie le dixième ouvrage de l'éditeur 900177 (en l'occurrence l'ABF) éditeur de langue française : le chiffre de la première séquence est 2.

L'ISBN s'est développé progressivement à partir des années 70, il est aujourd'hui un outil indispensable pour tous les éditeurs qui s'en servent pour gérer leur stock et l'incluent dans les codes-barres de leurs publications.

La parution de la nouvelle version de la norme ISO 2108 en avril 2006, avec mise en vigueur de la norme au 1^{er} janvier 2007, a permis la mise en place de l'ISBN à treize chiffres, afin de multiplier les possibilités d'attribution de ce numéro.

1.6 L'organisation de l'information en zone : l'ordre des éléments

Le schéma de l'ISBD (M) est donc celui-ci :

Zone 1. – Zone 2. – Zone 4. – Zone 5. – Zone 6.

Zone 7. – Zone 8

Soit :

Zone du titre et de la mention de responsabilité. – Zone de l'édition. – Zone de l'adresse bibliographique. – Zone de la collation. – Zone de la collection. Zone des notes. – Zone de la numérotation internationale normalisée

Bien sur toutes les zones ne sont pas forcément à remplir pour toutes les publications. Les seules zones obligatoires sont les zones 1, 4 et 5.

Exemple d'une description bibliographique

Diderot, Denis
Vernière, Paul. *Préfacier*

Jacques le fataliste et son maître / Denis Diderot ; préface par Paul Vernière. – [Paris] : Gallimard, 1995. – 1 vol. (317 p.) : couv. ill. en coul. ; 23 cm. – (Folio. Classique, ISSN 1251-5264 ; 234).

ISBN 2-7028-0154-8 (br.) : 38 FRF

À l'intérieur de chaque zone descriptive, une ponctuation conventionnelle encadre les différentes zones et introduit une information spécifique comme un codage. Il n'est pas nécessaire de la connaître par cœur, mais il est important de comprendre ce principe de codage de l'information bibliographique.



Étape 1

Apprendre à structurer l'information bibliographique dans le respect des règles de catalogage : l'ISBD et les règles de catalogage

1.7 Comment lire la norme Z44-050 ?

Le travail du catalogueur repose en grande partie sur l'usage pertinent des normes et code de catalogage permettant de rédiger de façon complète et exacte les notices bibliographiques.

La rédaction d'une notice bibliographique peut se résumer à trois opérations :

1. identifier les éléments qui permettent de décrire le document qu'il faut cataloguer,
2. répartir les éléments permettant de décrire un document dans les différentes zones du pavé ISBD,
3. introduire, au sein de ces zones, les informations à l'aide d'une ponctuation normalisée.

Pour mener à bien ces tâches, il est indispensable de savoir quelles sont les informations à transcrire, où les chercher et comment lire la norme afin de l'appliquer.

La quasi-totalité des questions relatives à la description bibliographique d'un document a sa réponse dans la norme appropriée. Et si le recours à cette norme est indispensable, c'est aussi parce qu'il n'est pas attendu que le catalogueur - débutant ou averti - la connaisse par cœur. Au sein d'une équipe de catalogueurs, le fascicule sera toujours à portée de main ou de clic.

La norme Z44-050 s'organise autour de 9 chapitres pour la description des monographies imprimées :

Le chapitre 0 a trait aux **Généralités** (objet et domaine d'application de la norme, vocabulaire employé, ordre général des éléments, ponctuations etc.)

Le chapitre 1 concerne la **zone 1** du pavé ISBD : la zone du titre et de la mention de responsabilité

Le chapitre 2 concerne la **zone 2** du pavé ISBD : la zone de l'édition (en cas d'une nouvelle publication : 2^{ème} édition, édition revue et corrigée etc.)

⁸ Index des pages 112 à 117 de la Norme Z44-050 d'avril 2005

Le chapitre 4 concerne la **zone 4** du pavé ISBD : la zone de l'adresse



Pour la zone 4, à partir du 1^{er} janvier 2016, il est convenu de se reporter au guide méthodologique du SUDOC et/ou au Guide pratique du catalogueur de la BnF pour l'application des nouvelles règles de transcription en conformité avec le code 

Le chapitre 5 concerne la **zone 5** du pavé ISBD : la zone de la collation

Le chapitre 6 concerne la **zone 6** du pavé ISBD : la zone de la collection et de la monographie en plusieurs volumes

Le chapitre 7 concerne la **zone 7** du pavé ISBD : la zone des notes

Le chapitre 8 concerne la **zone 8** du pavé ISBD : la zone des numéros d'identification et du prix

Le chapitre 9 concerne le traitement des monographies en plusieurs volumes

À l'intérieur de chaque chapitre, le sommaire introduit les grands articles relatifs à la zone de description, les sources principales d'information et le schéma de ponctuation, accompagné d'exemples, sont rappelés.

Ainsi, on *navigue* d'articles en articles dans la norme afin de transcrire correctement dans les différentes zones du pavé ISBD les informations trouvées sur le document.

De plus, l'**index alphabétique**⁸ en fin de fascicule répertoriant le vocabulaire usité pour la description, renvoie aux articles de la norme concernés.

À cet index répond l'**Annexe B - Vocabulaire**⁹, où sont données les principales définitions des termes bibliothéconomiques mentionnés dans la norme.

Dans un premier temps afin de se familiariser avec le jargon professionnel, il est utile de se référer à la fois à l'annexe B et à l'index pour éviter toute confusion possible.

⁹ Annexe –Vocabulaire de la page 98 à 103 de la Norme Z44-050 d'avril 2005



Étape 1

Apprendre à structurer l'information bibliographique dans le respect des règles de catalogage : l'ISBD et les règles de catalogage

1.8 Les différentes parties du livre en langage bibliothéconomique

Pour savoir cataloguer, il faut se familiariser avec les différentes parties du livre indispensables pour recueillir les informations utiles à la rédaction de la notice... Voici quelques définitions à connaître pour savoir où les chercher sur la ressource

Page de titre : Page placée en général au début d'une publication, qui porte le titre complet de cette publication, la (ou les) mentions(s) de responsabilité, et habituellement tout ou la partie de l'adresse.

Substitut de la page de titre : Page ou partie de la page de la publication qui comporte l'information habituellement trouvée sur une page de titre et le remplace. Par exemple : première de couverture, page de faux-titre etc.

Parties liminaires : Page de titre et toute page précédant celle-ci, y compris leurs versos

Jaquette : Feuille imprimée de papier ou de toute autre matière entourant la couverture d'un document au moment de sa publication

Couverture : Partie extérieure d'un document (1^{ère}, 4^{ème} de couverture)

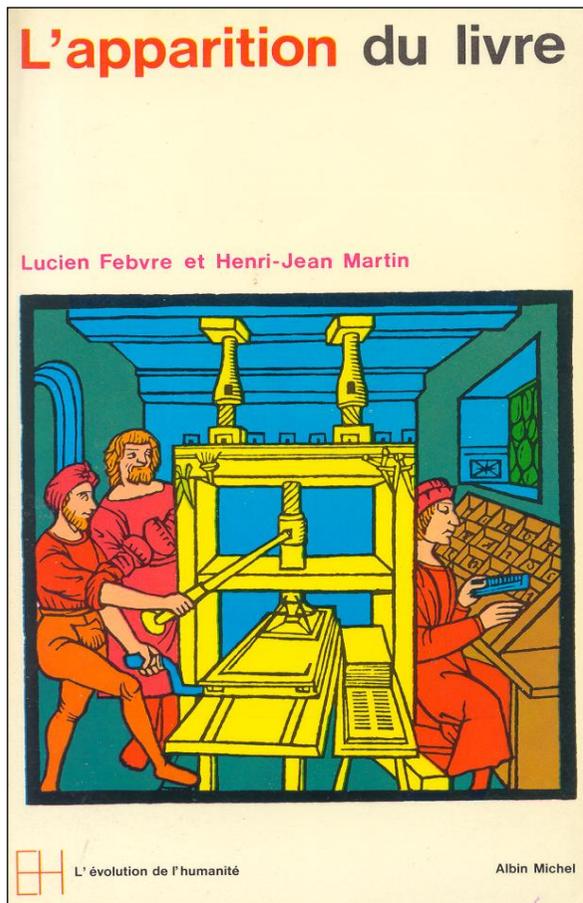
Dos du livre : Partie du livre qui est entre la 1^{ère} et la 4^{ème} de couverture.



Étape 1

Apprendre à structurer l'information bibliographique dans le respect des règles de catalogage : l'ISBD et les règles de catalogage

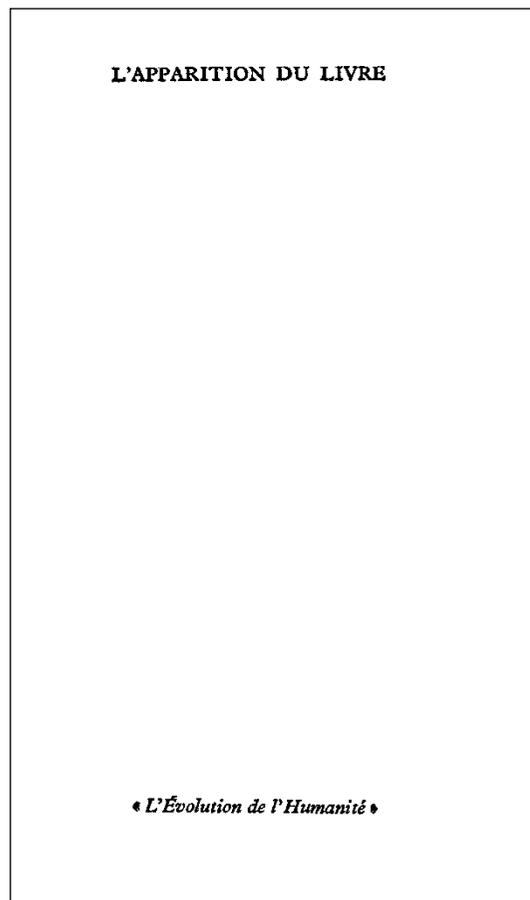
1.9 Exemple d'une rédaction de notice ...L'apparition du livre



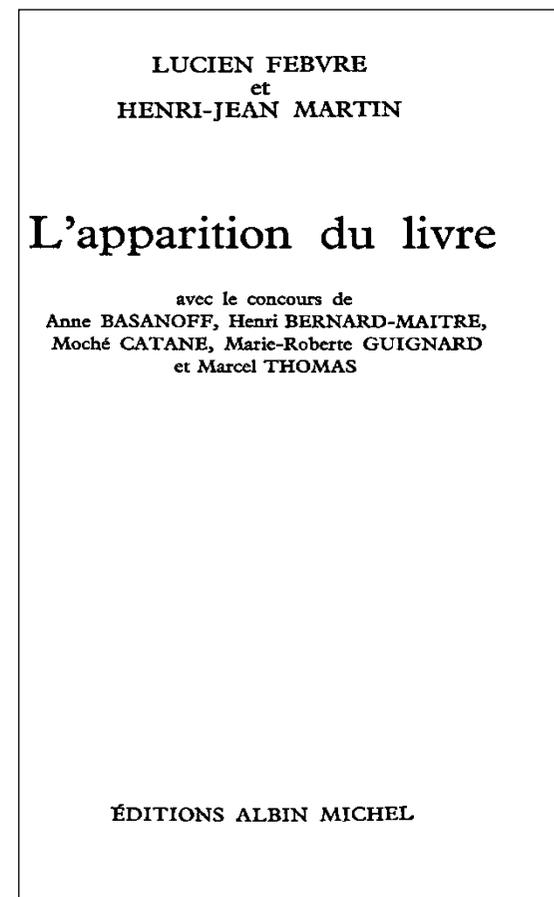
Couverture



Dos



Page de garde



Page de titre

Couverture illustrée en couleurs = Zone 5

Numérotation dans la collection = Zone 6

Collection = Zone 6

Editeur commercial = Zone 4

Titre et Mentions de responsabilité = Zone 1



Étape 1

Apprendre à structurer l'information bibliographique dans le respect des règles de catalogage : l'ISBD et les règles de catalogage

Nombre de pages = Zone 5

© Éditions Albin Michel, 1958 et 1971
22, rue Éguyonne, Paris (XIV^e)

Verso de la page de titre

Lieu de publication = Zone 4

Notes bibliographiques, bibliographie et Index = Zone 7 Notes sur les annexes

538 *L'apparition du livre*

CHAPITRE VI. – Géographie du livre 243

I. Les agents de diffusion, 243. – II. Ce qui attire et fixe les ateliers, 246. – III. La géographie de l'édition, 258. – IV. L'imprimerie à la conquête du monde, 282. – A. Pays slaves : Bohême, 282. Pologne, 285. Slaves du Sud, 289. Russie, 291 – B. Nouveau Monde, 293. – C. Extrême-Orient, 300.

CHAPITRE VII. – Le commerce du livre 307

I. Quelques données : tirages et balles de livres, 307. – II. Les problèmes à résoudre, 315. – III. Les méthodes commerciales. Le temps des foires, 318. – IV. Vers des méthodes commerciales nouvelles, 330. – V. Privilèges et contrefaçons, 338. – VI. Censure et livres interdits, 343.

CHAPITRE VIII. – Le livre, ce ferment 349

I. Du manuscrit au livre imprimé, 349. – II. Le livre et l'humanisme, 368. – III. Le Livre et la Réforme, 400. – IV. L'imprimerie et les langues, 439.

NOTES 457

BIBLIOGRAPHIE..... 477

INDEX GÉNÉRAL 511

TABLE DES ILLUSTRATIONS 535

CARTES

Diffusion de l'imprimerie avant 1471 et de 1471 à 1480..... 260-261

Diffusion de l'imprimerie avant 1481, de 1481 à 1490 et de 1491 à 1500 266-267

COUVERTURE

Illustrations d'après documents *Atelier Pierre Faucheur*, Paris.

Dernière page numérotée

Illustrations = Zone 5

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE
20 AVRIL 1971 SUR LES
PRESSES DE L'IMPRIMERIE
BUSSIÈRE, SAINT-AMAND (CHER)

— N° d'édit. 4631. — N° d'imp. 1620. —
Dépôt légal : 2^e trimestre 1971.

Achévé d'imprimer

Date = Zone 4

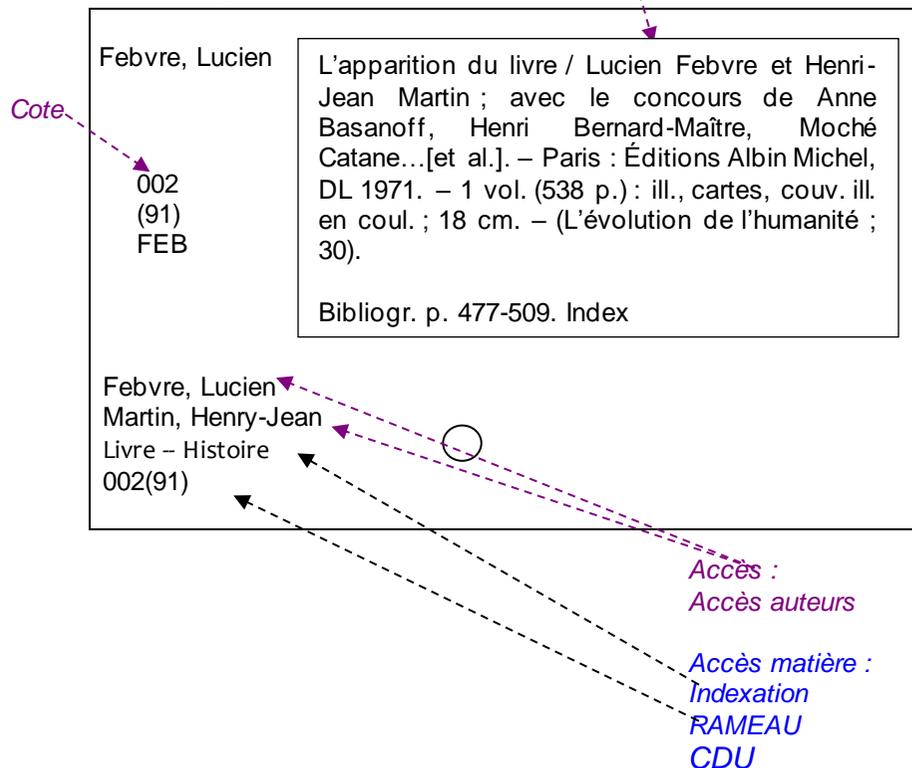


Étape 1 Apprendre à structurer l'information bibliographique dans le respect des règles de catalogage : l'ISBD et les règles de catalogage



La fiche complète prête à être classée dans le fichier alphabétique AUTEURS

Accès auteur Description bibliographique : corps de la notice, pavé ISBD



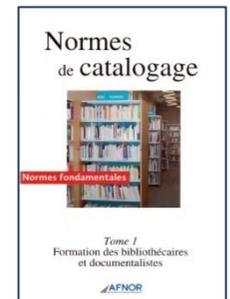
À retenir

La rédaction de la notice bibliographique complète, c'est-à-dire, l'ensemble des éléments constituant la description bibliographique et les accès du document, nécessite :

- ☀ la connaissance et l'application de la structuration des données dans un **format normé**,
- ☀ l'application des règles de catalogage françaises : les normes AFNOR encore en cours et les éléments publiés du code RDA-FR,
- ☀ de savoir manipuler ces différents fascicules afin de retrouver rapidement l'information utile à la rédaction de la notice complète.
- ☀ Les normes à consulter et à appliquer...

Normes de catalogage : normes fondamentales. Tome 1, Formation des bibliothécaires et des documentalistes / AFNOR, 2011. ISBN 2-12-484451-2 (tome 1). – ISBN 2-12484450-4 (collection complète), les normes Z44-059, Z44-060, Z44-061 pour la rédaction des accès noms de personnes physiques et collectivités et les accès titres.

Et depuis le 1er janvier 2016, les éléments publiés du Code 





Étape 2

De l'ISBD à la transition bibliographique en passant par l'UNIMARC

Des livres référencés dans des fiches, des fiches structurées en zones, des zones encadrées par des signes de ponctuations, des signes de ponctuations qui introduisent des informations, des informations transcrites selon des règles issues des normes et des accès... Vous pensez avoir tout saisi du catalogage ? Et bien non ! Tout évolue, et ce, depuis plus de 50 ans.

La transition bibliographique est l'héritière d'une longue évolution des catalogues, en voici un bref historique, fil conducteur pour la compréhension de l'évolution et de ses enjeux.

2. Bref historique sur l'histoire des catalogues informatisés

Les [Principes de Paris](#), approuvés lors d'une conférence internationale de l'IFLA à Paris en 1961¹⁰, marquent les débuts d'une réflexion et d'une volonté d'adopter des décisions communes sur le plan international en matière de catalogage, aussi bien au niveau théorique que pratique.

La conférence de Copenhague, en 1969, ratifie la décision prise de rédiger des normes de catalogage internationales sur les descriptions bibliographiques et leurs contenus.

L'année 1971 marque l'acte de naissance de la première des normes de catalogage : l'ISBD (M)¹¹ ouvre la voie à de nouvelles pratiques de catalogage normalisées, à la publication de nouvelles normes pour tous les supports.

À la naissance des normes de catalogage internationales et nationales correspond l'essor des nouvelles technologies liées à l'automatisation du traitement de l'information. Le monde des bibliothèques et de la documentation est déjà face à de très fortes évolutions techniques.

L'apparition et le développement sans cesse croissant de l'automatisation dans la création et le traitement des données bibliographiques, les débuts de l'Internet civil favorisent l'émergence de pratiques professionnelles inédites nécessitant des règles de partage communes. En effet, si les possibilités d'échanges bibliographiques offertes par les nouvelles technologies sont remarquables, l'aspect économique n'est pas à négliger dans son influence sur l'expansion de l'automatisation des pratiques de catalogage.

Hier comme aujourd'hui, la volonté de réduction des coûts de catalogage, en évitant que plusieurs établissements produisent les mêmes notices, la volonté de multiplier les possibilités de répondre à une demande documentaire, fondent l'échange et le partage des données aux niveaux national et international. Et pour qu'il y ait échange, il faut instaurer une harmonisation, une normalisation des pratiques qui suit l'évolution des médias à cataloguer.

¹⁰ Cf. Site Internet de l'IFLA, «[Principes de Paris](#)» adoptés par la Conférence internationale sur les Principes de catalogage Paris, Octobre 1961 traduits de l'anglais par la Bibliothèque nationale de France (consultation 20241227)

¹¹ Cf. Principes internationaux de catalogage, site de la BnF - Rubrique Professionnels, <https://www.bnf.fr/fr/principes-internationaux-de-catalogage> (consultation 20241227)



Étape 2 De l'ISBD à la transition bibliographique en passant par l'UNIMARC....

Ainsi, la normalisation des pratiques de catalogage coïncide avec l'apparition de formats informatiques tels que les formats MARC¹². Plus récemment, l'évolution du Web¹³ et l'apparition de formats tel que le XML¹⁴ et des outils associés permettent le développement d'autres formats de modélisation et d'échanges de données plus performants que les formats MARC.

2.1 Les FRBR

C'est dans cette perspective d'évolution des catalogues, qu'a été publié en 1998, le modèle conceptuel relationnel, FRBR par l'Ifla¹⁵

Le modèle FRBR (Fonctionnal Requirements of Bibliographical Records, Fonctionnalités requises des notices bibliographiques) inaugure une rationalisation nouvelle des catalogues de bibliothèques fondée sur le principe du Web sémantique¹⁶, s'adaptant aux nouveaux supports des documents (le numérique) et répondant mieux aux besoins des utilisateurs.

Ce modèle élaboré selon la méthodologie dite « entité -relation » permet :

- **de trouver** des références en fonction de critères de recherches
- **d'identifier** une ressource par rapport à une autre
- **de sélectionner** la ressource en fonction de modalités d'utilisation
- **d'accéder** à la ressource recherchée

¹² **Machine Readable Cataloguing** (catalogue lisible sur machine). Format d'échange de données bibliographiques créé en 1965 et finalisé en 1969 à la Bibliothèque du Congrès. Il répond à la norme ISO 2709

¹³ Le Web 1.0 est l'internet qui se réfère aux pages web liées entre elles par des hyperliens qui a été créé au début des années 1990 : c'est un web de documents (formats HTML (*HyperText Markup Language*) → publication ; XML (*eXtensible Markup Language*) → structure). Le Web 2.0 est l'internet liant les personnes entre elles, au départ par le courrier électronique, puis qui s'est généralisé avec le phénomène des blogs, des forums de discussion agrégeant des communautés autour de sites internet et enfin avec les réseaux sociaux. C'est le Web collaboratif. Le Web 3.0 est le web de données ou web sémantique permettant aux machines de trouver et d'exploiter les données contenues dans les documents par exploitation de métadonnées structurées en format : RDF (*Resource Description Framework*)

¹⁴ XML (Extensible Markup Language, en français langage extensible de balisage) est un langage informatique de balisage *générique*. Il sert essentiellement à stocker/transférer des données de type texte Unicode (norme informatique) structurées en champs arborescents. Ce langage est qualifié d'*extensible* car il permet à l'utilisateur de définir les

Il intègre et organise les différents éléments de la description bibliographique d'un document - quel que soit le support - selon **trois grands groupes d'entités¹⁷ constitutives des notices bibliographiques reliés entre eux par des relations.**

Ainsi, le **premier groupe, - Œuvre, Expression, Manifestation, Item** - intéresse les documents en eux-mêmes et leurs différentes versions (traductions, adaptation, les différentes versions etc.) ; le **deuxième groupe - Personne, Collectivité** - concerne les relations de responsabilité intellectuelle, juridique, commerciale avec le groupe 1 et ses différentes entités ; le **troisième groupe - Concept, Objet, Événement, Lieu** - établit les relations sujet avec l'entité Œuvre du groupe 1.

Chaque entité d'un groupe est dotée d'**attributs¹⁸** permettant de la qualifier, de l'identifier.

Ce cadre conceptuel identifie et définit les entités pertinentes pour les utilisateurs de notices bibliographiques, les attributs de chacune de ces entités, et les types de relations qu'elles entretiennent entre elles.

Ce réseau de relations entre les entités des différents groupes s'établit en se fondant sur :

- L'analyse des données bibliographiques
- Le regroupement des éléments de données en entités
- L'identification des relations existant entre les différentes entités

balises des éléments. L'utilisateur peut multiplier les espaces de noms (namespace) des balises et emprunter les définitions d'autres utilisateurs.

¹⁵ Cf. [FONCTIONNALITÉS REQUISES DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES rapport final](#) Groupe de travail IFLA sur les Fonctionnalités requises des notices bibliographiques Approuvé par le Comité permanent de la Section de catalogage de l'IFLA

¹⁶ D'après la définition de Tim Berners-Lee, le Web sémantique¹⁶ permettra (contrairement au Web actuel qui est vu comme un Web syntaxique) de rendre de contenu sémantique des ressources Web interprétables non seulement par l'intelligence humaine mais aussi par l'intelligence artificielle. Les données ne seraient plus seulement stockées sur la machine mais aussi comprises par elle.

Le Web Sémantique chercherait à faire en sorte que les outils utilisés ne puissent plus juste afficher les données, mais automatiserait les requêtes, les intégrerait et réutiliserait les données au travers d'applications diverses. Le but est de transformer la masse ingérable des pages Web en un gigantesque index hiérarchisé.

¹⁷ Les « entités » sont les objets fondamentaux pertinents dans un domaine d'activité, en l'occurrence ce que l'on décrit dans les notices bibliographiques

¹⁸ Les « attributs » sont les caractéristiques importantes de chaque entité ; ils permettent de décrire chaque instance d'une entité



Étape 2 De l'ISBD à la transition bibliographique en passant par l'UNIMARC....

- L'identification des attributs susceptibles de qualifier les différentes entités

Le but recherché est d'aboutir à un modèle conceptuel à partir duquel il est possible d'établir des correspondances entre, d'une part, des attributs et des relations spécifiques (exprimés dans la notice sous forme d'éléments de données distincts) et, d'autre part, les diverses opérations effectuées par les utilisateurs lorsqu'ils sont en train de consulter des notices bibliographiques.

Pour bien comprendre ce que sont les entités, leurs attributs et les relations :

*D'après ce schéma, l'entité **ŒUVRE** du Groupe 1 (productions artistiques ou intellectuelles) contient les **attributs** de l'œuvre (titre de l'œuvre, forme de l'œuvre, date de l'œuvre, autre caractéristique distinctive etc.) et a pour relation avec l'entité **Expression** du même groupe sa réalisation à travers cette expression.*

*Lorsqu'un auteur crée une **œuvre**, celle-ci s'**exprime** dans une langue particulière puis se **manifeste** concrètement par l'édition produite par un éditeur et cette édition se multiplie en plusieurs **exemplaires (item)**. Les relations s'établissent entre les entités d'un même groupe et aussi avec les entités des deux autres groupes.*

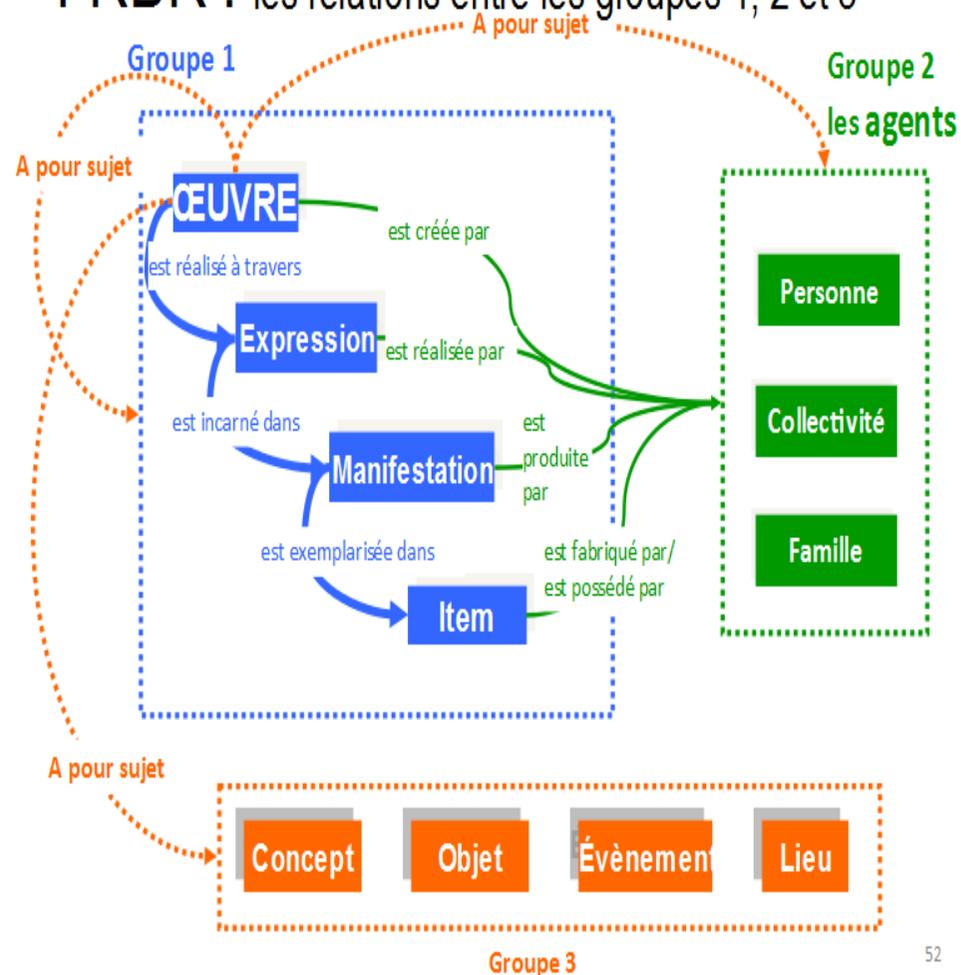
Envie d'aller plus loin, d'en savoir plus ? Suivez la présentation



de Françoise Leresche, responsable du pôle Modélisation fonctionnelle, Bibliothèque nationale de France (octobre 2015)

Le modèle FRBR¹⁹ en un schéma

FRBR : les relations entre les groupes 1, 2 et 3



Source : <https://data.bnf.fr/images/frbr.png>

[Cliquer sur l'image pour l'agrandir](#)

¹⁹Cf. la fiche pratique de l'ENSSIB, 'Comprendre le modèle FRBR et ses extensions'



2.3 Le code RDA, Ressources : Description et accès

RDA est un code de catalogage à vocation internationale conçu et piloté par le Comité de Pilotage de RDA (RDA Steering Committee). Ensemble global de règles concernant tous les aspects d'une ressource indépendamment du support, le code de décrire tous les types de ressources et de gérer les points d'accès, des notices d'autorité et de l'indexation matière.

C'est une norme de contenu, c'est-à-dire que le code s'attache à définir l'information requise pour décrire une ressource. Il traite du contenu de l'information bibliographique, s'affranchit des modes de présentation (ordre des éléments, ponctuation prescrite tels qu'on les connaît en ISBD) et s'affranchit du format utilisé pour encoder l'information (format MARC, schéma XML : Dublin Core, MODS).

C'est aussi un référentiel pour le web de données, enregistré dans le projet « open metadata registry » garantissant l'interopérabilité des différents formats de métadonnées non-proprétaires sur le web. En France, le choix a été d'adapter le code RDA pour les bibliothèques françaises dans le cadre du programme nationale de la [Transition bibliographique](#) et d'obtenir une version française du code qui « s'appuie sur une modélisation conceptuelle qui couvre les données bibliographiques et d'exemplaires, les données d'autorité et la relation de sujet »²².

Ce programme lancé en 2015 par les deux agences bibliographiques françaises, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes) et la Bibliothèque nationale de France (BnF), a pour objectif d'améliorer l'exposition des données bibliographiques et d'autorités dans le web de données en leur appliquant le modèle FRBR puis IFLA-LRM et en adoptant de nouvelles règles de catalogage dérivées de Ressources : description et accès (RDA).

Le code est donc publié au fur et à mesure de la transposition française des chapitres RDA vers RDA-FR assurée par [le groupe Normalisation « RDA en France »](#)

Le code RDA se fonde sur la structuration conceptuelle des modèles FRBR. Avec la fusion des trois modèles en FRBR-LRM, le code

*évolue aussi vers une **structuration de l'information bibliographique en réseau** adaptée à la structure du langage du WEB.*

*L'objectif de la transition bibliographique, soutenu par tous les travaux de normalisation et de modélisation documentaire nationaux et internationaux, est **l'intégration des données bibliographiques et autorités des bibliothèques dans le Web de données.***

***Des catalogues vers le web de données** pour permettre une meilleure visibilité et accessibilité des données des bibliothèques dans l'immensité de la Toile.*



²² Cf. site de la Transition bibliographique (consultation, 20241227)



Étape 3

L'UNIMARC, le format d'échange de données bibliographiques

Étape 3

L'UNIMARC : format d'échange de données bibliographiques

Nous avons vu les principes de base du catalogage avec ses règles, ses normes ; l'évolution des catalogues, avec la structuration conceptuelle de l'information bibliographique fondée non plus sur le support et ses spécificités mais sur le contenu intellectuel.

Abordons à présent le format informatique permettant la constitution des catalogues et l'échange des données bibliographiques : le format Unimarc

3. Le format UNIMARC : historique & présentation

En vue de constituer des catalogues informatisés et d'échanger des notices, un format pour l'enregistrement des informations bibliographiques sur support lisible en machine est créé en 1965 à la Bibliothèque du Congrès : le format MARC (Machine Readable Cataloguing). La Bibliothèque du Congrès cataloguait et expédiait les notices bibliographiques en format MARC sur bandes magnétiques à 16 bibliothèques de divers types qui alimentaient ainsi leurs fichiers et sortaient des listes bibliographiques ou des catalogues imprimés.

En France, entre 1968 et 1970, la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque universitaire de Grenoble utilisèrent MARC 21, format qui peut s'appliquer à tout type de documents.

Entre 1970 et 1976, les agences bibliographiques nationales des pays utilisant MARC furent amenées à adapter ce format aux usages nationaux. Ainsi, US MARC fut créé aux Etats-Unis, UK MARC en Grande-Bretagne, CANMARC au Canada, DS-MAB 90 en Allemagne, ANNAMARC en Italie, INTERMARC en France etc.

La multiplication des formats compromettait les échanges internationaux, chaque pays devant reformater au format local les données qui leur parvenaient dans les différents formats.

C'est pour remédier à cette situation que l'IFLA a créé en 1977 UNIMARC (UNiversal MARC) qui est un format d'échange. Il permet aux producteurs de notices de travailler dans leur format local mais de produire pour l'échange des notices en un seul format, l'UNIMARC. L'UNIMARC n'est plus seulement aujourd'hui un format d'échange, c'est un format local de travail tant dans les bibliothèques qui relèvent de la lecture publique que dans les bibliothèques universitaires. Précisons dès à présent que le catalogage en UNIMARC dans le SUDOC présente quelques particularités par rapport à l'UNIMARC IFLA sans pour autant modifier la logique intrinsèque du format.

Avec l'informatisation des bibliothèques, les différents catalogues sur papier ou sur fiches ont disparu au profit d'un unique catalogue informatisé. Un document fait l'objet d'une seule notice catalogographique qui regroupe la description bibliographique et les différents accès à cette description. Ces accès (ou vedettes) et certains champs de la description bibliographique sont interrogeables



Étape 3 L'UNIMARC, le format d'échange de données bibliographiques

par l'utilisateur qui peut ainsi trouver, grâce à différents critères de recherche, les documents qu'il souhaite localiser.

3.1 Qu'est-ce qu'un format ?

Un format est un modèle de présentation structuré de l'information en vue d'un traitement informatique. Ce traitement s'effectue au moyen d'un logiciel.

La structuration informatique a pour but :

- de restituer l'information décrite
- de la rechercher
- de l'afficher, de l'éditer
- de la classer, d'effectuer des tris

Ces exigences nécessitent une structuration fine des données : les formats MARC offrent la possibilité d'une donnée par élément d'interrogation ou d'affichage, ce qui implique la segmentation en champs et en sous-champs.

Cette possibilité de gérer les informations est liée à la constitution d'une base de données bibliographiques enrichie par des possibilités de tris et de recherche (public destinataire : les jeunes par exemple ; la langue de la publication).

3.2 Qu'est-ce qu'un format MARC ?

MARC = MACHINE READABLE CATALOGUING ou catalogue lisible en machine

Trois fondements constituent le format :

1. Analyse ISBD comme soubassement intellectuel : analyse des données, leur typologie et leur organisation
2. Enrichissement de l'information par exploitation de données codées : augmentation des possibilités de tri
3. Amorcer les liens entre notices grâce au fait qu'il s'agit d'un traitement informatique

Dès le départ, le but est d'améliorer la coopération entre les bibliothèques en augmentant les possibilités d'échanges de données.

3.3 Le format UNIMARC : ses caractéristiques



« Le premier objectif d'UNIMARC est de favoriser l'échange international des données bibliographiques sous forme électronique entre les agences bibliographiques nationales. Unimarc peut être aussi utilisé comme modèle pour le développement de nouveaux formats bibliographiques sous forme électronique. »²³

UNIMARC est un format international d'échanges bibliographiques au sein d'un système informatisé. Élaboré et actualisé sous le contrôle de l'IFLA²⁴, ce format de catalogage se fonde sur une norme de description bibliographique.

Comme déjà évoqué, le développement de formats MARC²⁵ nationaux, – UKMARC en Grande-Bretagne, AUSMARC en Australie, INTERMARC en France, DANMARC au Danemark, CANMARC au Canada etc. – à partir des années soixante, augmente le risque d'incompatibilité entre les formats et s'avère un obstacle aux échanges. La création en 1977 et les mises à jour d'UNIMARC répondent à une volonté de compatibilité des échanges. Ce **format universel** respecte les fondements des différents formats MARC.

L'objectif principal est donc d'optimiser les échanges de données en limitant au maximum les traitements de conversion des interfaces entre les différents systèmes.

Seule la compatibilité des formats permet des échanges sans détérioration ni déperdition des informations. Dans cette optique, la norme ISO 2709 définit les règles des formats.

Format universel d'échanges bibliographiques, UNIMARC se définit par cinq caractéristiques principales :

²³ Manuel UNIMARC : format bibliographique. Introduction (version anglaise, 2019)

²⁴ Le Comité UNIMARC Permanent (CUP) assure le contrôle bibliographique universel

²⁵ Cf. Annexe H : Règles de catalogage et formats , *Manuel UNIMARC*



Étape 3 L'UNIMARC, le format d'échange de données bibliographiques

1. Multimédia, il permet de décrire tous les types de documents ²⁶traités par les ISBDs
2. La structure du format s'établit sur la correspondance avec la structure du format ISDB. L'UNIMARC s'organise selon un schéma logique et fonctionnel en 10 blocs : chaque élément des zones ISBD s'intègre dans un sous-champ spécifique et à chaque type d'information correspond un bloc.
3. Les liens entre les notices : le catalogage descriptif permet de dresser la « carte d'identité » du document et de le situer dans une catégorie de documents. Les zones de liens, avec la technique de l'imbrication, permettent de relier entre elles différentes entités bibliographiques ayant une caractéristique commune - par exemple, lier un document à la notice de collection à laquelle il appartient -.
4. Les différentes techniques de catalogage issues des ISBDs sont utilisables, notamment le catalogage à plusieurs niveaux pour la description des monographies en plusieurs volumes.
5. Grâce à son format d'échanges informatiques, l'origine de la notice et les règles de catalogage sont mentionnées. UNIMARC respecte les normes internationales d'établissement de la structure physique de l'information, des jeux de caractères et des codes utilisés – norme ISO 2709 –.

La grille UNIMARC

Bloc	Dénomination du bloc	Correspondance avec l'ISBD(M)
0XX	Bloc des numéros d'identification Numéros d'identification de la notice, les numéros ISBN, l'EAN	Zone 8 (ISBN) : 010
1XX	Bloc des informations codées Les données codées spécifiques au document catalogué	ZONES SPECIFIQUES A L'UNIMARC
2XX	Bloc des informations descriptives Les éléments descriptifs de la notices	Zones 1, 2, 4, 5, 6 : 200, 205, 214, 215, 225
3XX	Bloc des notes Les notes complètes les informations du bloc 2XX	Zone 7 (les notes)
4XX	Bloc des liens avec d'autres notices Liens avec d'autres notices bibliographiques	ZONES SPECIFIQUES A L' UNIMARC
5XX	Bloc des titres associés Points d'accès aux titres associés au titre propre	
6XX	Bloc de l'indexation matière Classification CDU et/ou Dewey ou autre, indexation analytique telles RAMEAU, Fmesh	
7XX	Bloc de la responsabilité Accès auteurs personnes physiques et collectivités	
8XX	Bloc des données internationales Indication de la source de la notice	
9XX	Bloc des données locales Informations locales non échangeables	

²⁶ Cf. [Le label ou guide de notice](#)



Étape 3 L'UNIMARC, le format d'échange de données bibliographiques

La structure d'UNIMARC

Comme tous les formats MARCS, UNIMARC est structuré selon la norme ISO 2709 qui définit la disposition des données sur bande magnétique pour l'échanges d'informations bibliographiques.

Selon cette norme, toute notice doit contenir un **guide** ou **label** qui constitue **une carte d'identité de la notice** et contient sous forme codée, les principales informations nécessaires pour son traitement informatique ainsi qu'un **répertoire**, - non visible à l'écran - fournissant l'adresse des données.

Le label de notice

Rang	Contenu du guide	Valeurs
0-4	Longueur de la notice (5 caractères)	
5	Statuts (1 caractère)	
	n : nouvel enregistrement d : notice à détruire p : notice complétée	c : notice corrigée o : notice fille
6	Type de document (1 caractère)	
	a : imprimé	b : manuscrit
7	Niveau bibliographique (1 caractère)	
	m : monographie a : analytique	c : recueil factice
8	Niveau hiérarchique (1 caractère)	
	0 : notice sans hiérarchie 2 : notice de niveau inférieur	1 : notice "chapeau" # : niveau indéfini
17-23	Diverses données techniques et valeurs non définies ou invariables	

Chaque **champ** est composé de :

- une **étiquette** de trois caractères (trois chiffres en UNIMARC, le premier indiquant le bloc fonctionnel auquel appartient le champ),
- deux **indicateurs** de traitement, pouvant prendre des valeurs numériques différentes pour commander un traitement spécifique sur ce champ (indexation du contenu du champ, incrémentation automatique d'une note etc.)
- un ou plusieurs **sous-champs** introduits chacun par un **code de sous-champ**²⁷ sur deux caractères (un séparateur figuré généralement par le signe \$ et un caractère alphabétique ou numérique signifiant)

Le format définit les champs et les sous-champs qui peuvent être ou non répétés, ceux qui sont de longueur fixe et ceux qui sont de longueur variable. Dans les formats MARC, seuls les champs contenant des informations codées (bloc 1XX en UNIMARC) sont de longueur fixe, chaque position dans le champ revêtant une signification particulière.

L'organisation du format UNIMARC

UNIMARC a été organisé de telle sorte qu'il remplisse au mieux les finalités d'un format bibliographique à savoir :

le catalogage descriptif permettant de dresser la carte d'identité du document (« pavé » ISBD) et de le situer dans une famille de documents (liens entre notices)

la réalisation de catalogues édités ou en ligne, donc l'indexation et le classement de l'information

la réalisation de bibliographies nationales, comportant une fonction d'identification des responsabilités intellectuelles.

UNIMARC répartit l'information constitutive d'une notice bibliographique en 10 blocs fonctionnels, chaque bloc pouvant contenir 100 étiquettes différentes. Toutes ces étiquettes ne sont pas

²⁷ On parle aussi de codes de sous-zone. Les codes de sous-zone sont à l'Unimarc ce que la ponctuation conventionnelle est à l'ISBD : ils introduisent une information spécifique dans un champ précis.



Étape 3 L'UNIMARC, le format d'échange de données bibliographiques

utilisées. Par ailleurs, la plupart des champs sont facultatifs, ce qui permet une grande souplesse d'utilisation du format.

C'est le premier caractère de l'étiquette qui détermine l'appartenance d'un champ à l'un des dix blocs fonctionnels.

3.4 Les zones de données : description²⁸

OXX : le bloc des numéros d'identification

Ce bloc contient les numéros identifiant la notice ou le document décrit dans cette notice.

Les étiquettes du bloc OXX : cliquez ici 

1XX : le bloc des informations codées

Ce bloc contient des données codées de longueur fixe.

Les étiquettes du bloc 1XX : cliquez ici 

2XX : le bloc des informations descriptives

Ce bloc contient les données décrites dans les différents ISBD, à l'exception des notes et des numéros normalisés.

Les étiquettes du bloc 2XX : cliquez ici 

3XX : le bloc des notes

Ce bloc contient des notes en texte libre soit précisant, soit complétant, soit développant la description et les points d'accès. Ces notes concernent tous les aspects physiques d'un document.

Les étiquettes du bloc 3XX : cliquez ici 

4XX : le bloc des liens avec d'autres notices

Ce bloc contient les liens permettant d'indiquer par exemple, l'appartenance à une collection, l'historique d'une publication en série, l'existence d'autres éditions du même titre, et de gérer plusieurs niveaux hiérarchiques.

Les étiquettes du bloc 4XX : cliquez ici 

5XX : le bloc des titres associés

Ce bloc contient les titres, autres que le titre propre, associés au document catalogué et apparaissant en général sur le document.

Les étiquettes du bloc 5XX : cliquez ici 

6XX : le bloc de l'indexation et de l'histoire bibliographique

Ce bloc contient les données de l'indexation matière construites selon différents systèmes de classification ou d'accès matières. Il contient aussi des données relatives aux caractéristiques physiques de la ressource décrite (par exemple la forme, le genre ou encore un accès (normalisé) au lieu de publication -traditionnellement employé surtout pour le livre ancien- - ; au lieu et à la date de représentation ou d'enregistrement pour les images animées, les enregistrements sonores).

Les étiquettes du bloc 6XX : cliquez ici 

7XX : le bloc des responsabilités

Ce bloc contient les noms de personnes et de collectivités ayant une forme de responsabilité sur la ressource décrite (création, propriété, commercialisation, etc.). Le terme « responsabilité » a ici un sens large de façon à inclure toutes les personnes, collectivités ou familles

²⁸ [UNIMARC/Bibliographic, 3rd ed.](#), 2008, avec mises à jour 2012-2019 et site Internet de la Transition bibliographique >> rubrique [UNIMARC format bibliographique](#) (consultation 2041227)



Étape 3 L'UNIMARC, le format d'échange de données bibliographiques

associées à une ressource, y compris les éditeurs, producteurs, distributeurs, etc., lorsqu'il est nécessaire d'en faire un point d'accès. Il inclut aussi les marques déposées sous lesquelles certains types de ressources, comme les enregistrements sonores, sont publiés.

Attention ! Avec la transition bibliographique, la notion de responsabilité intellectuelle ou artistique liée à une ressource s'applique aux entités WEMI (Œuvre-Expression-Manifestation-Item). Ainsi, les étiquettes 700 et 701 correspondent aux responsabilités relatives à l'œuvre ou à l'expression de l'œuvre ; l'étiquette 702 correspond aux responsabilités relatives à la manifestation ou à l'item. La notion d'auteur principal et d'auteur secondaire n'est donc plus d'usage.

Les étiquettes du bloc 7XX : cliquez ici



8XX : le bloc des données internationales

Ce bloc contient les zones des données internationales qui ne peuvent s'insérer dans les blocs 0XX à 7 XX (par exemple, la source de catalogage, une note générale du catalogueur, une adresse électronique et un mode d'accès etc.)

Les étiquettes du bloc 8XX : cliquez ici



9XX : le bloc des données nationales et locales

Ce bloc est réservé à un usage national par les établissements qui utilisent UNIMARC comme base du format national. Il est recommandé d'exclure des échanges internationaux les zones définies dans ce bloc. En cas de difficultés, si un type particulier de données doit être géré dans une zone réservée à l'usage local, cela peut faire l'objet

²⁹ Unimarc Pica, du nom de la société néerlandaise OCLC-Pica qui a conçu le logiciel de catalogage du SUDOC, WinIBW (Win → **W**indows, IBW → **I**ntelligent **B**ibliographische **W**erkstation = Poste de travail bibliographique intelligent)

³⁰ Dans le SUDOC, on distingue 3 niveaux de notices :

[niveau 0](#) : données bibliographiques communes à tous les exemplaires de toutes les bibliothèques, notices d'autorité, notices des centres de ressources.

d'un accord au niveau international. Les établissements qui utilisent ce bloc peuvent s'ils le souhaitent se mettre d'accord sur une utilisation commune des zones. Mais ce n'est pas une obligation. Remarque(s) sur le contenu des zones Ces zones peuvent contenir n'importe quelle information ayant un intérêt local, par opposition à des informations d'intérêt international.

Les étiquettes du bloc 9XX : cliquez ici



Le format Unimarc Ifla est utilisé dans le réseau des bibliothèques de lecture publique dans toute la France. La Bibliothèque nationale de France est le principal [fournisseur de notices](#) et le [Guide pratique du catalogueur](#) est l'outil de référence d'aide en ligne pour les catalogueurs de ce réseau.

Dans les bibliothèques universitaires et de recherche, participant au réseau du SUDOC, le format de catalogage et d'échange est l'Unimarc Pica²⁹. La structure du format est identique à celui de l'Ifla, mais il s'adapte aux besoins d'un catalogage partagé³⁰, lié aux contraintes de partage des données bibliographiques et des locales entre bibliothèques.

L'outil de de référence d'aide en ligne est [le guide méthodologique](#).

[niveau 1](#) : données bibliographiques spécifiques à tous les exemplaires d'une bibliothèque donnée.

[niveau 2](#) : données bibliographiques ou d'exemplaire spécifiques à un exemplaire donné d'une bibliothèque donnée.

Pour le catalogueur, les différences sont essentiellement perceptibles au niveau des étiquettes de zones.



Étape 3 L'UNIMARC, le format d'échange de données bibliographiques

Exemple d'une notice en format Unimarc

Les **sept premiers blocs ou étiquettes** (010 ; 200 ; 205 ; 210 ; 215 ; 225 ; 3XX) correspondent à la **structure du pavé ISBD**.

Le bloc **4XX** permet d'établir des **liens** entre différentes notices bibliographiques. Ainsi dans cet exemple, l'étiquette 410 contient le lien à la notice de la collection à laquelle appartient le document catalogué.

Le bloc des 6XX permet de faire les liens vers les notices autorités matières

Le bloc **7XX** permet **d'établir les accès aux mentions de responsabilité intellectuelles** relatives au document. Le code de fonction, introduit en Unimarc par le **\$4**, permet de différencier les différentes mentions de responsabilité.³¹

La grille de saisie : exemple

010 ##\$AISBN
 073 #0\$aNuméro EAN
 200 1#\$aTitre\$eComplément du Titre\$f1re mention de responsabilité\$gMention de responsabilité de fonction différente
 205 ##\$aEdition
 214 #0\$aLieu d'édition\$cEditeur\$dDate
 215 ##\$aNombre de vol. (nbr. de p. ou f.)\$cMention d'ill.\$dFormat\$eMatériel d'accompagnement
 225 #0\$aTitre de la Collection\$xISSN\$vNuméro
 300 ##\$aNote générale
 305 ##\$aNote sur l'édition
 320 ##\$aNote sur les Bibliographies et Index
 410 #0\$t@Lien au titre de la Collection\$vNuméro

600 # \$aPersonne\$xSubdivision de
 sujet\$zChronologique\$xForme\$2rameau
 606 ##\$aSujet\$xSubdivision de
 sujet\$yGéographique\$zChronologique\$xForme\$2rameau
 700 #1\$aNom de personne (relatif à l'oeuvre ou à l'expression)
 \$bPrénom\$4070
 700 #1\$aNom de personne (relatif à l'oeuvre ou à l'expression)
 \$bPrénom\$4Code de fonction
 702 #1\$aNom de personne (relatif à la manifestation ou à
 l'item)\$bPrénom\$4Code de Fonction

Exemple d'une notice en format UNIMARC : La notice du livre L'apparition du livre en Unimarc

100 0#\$a1971
 101 0#\$afre
 102 ##\$aFR
 104 ##\$am\$by\$cy\$d\$ba\$e0\$ffre
 105 ##\$ay\$b\$a\$c0\$d0\$e1\$fz\$gy
 106 ##\$ar
 181 ##\$P01\$ctxt ⇨ Type de contenu
 182 ##\$P01\$cn ⇨ Type de médiation

Les zones 181 et 182 se substituent à la sous-zone 200\$b désormais obsolète.

Dans RDA, les éléments 6.9 Type de contenu et 3.2 Type de média permettent d'informer sur la forme du contenu de la publication décrite et sur le type de médiation par laquelle on y accède. Ils sont en correspondance avec la zone 0 de l'ISBD.

Ces éléments sont susceptibles d'améliorer les tris dans les résultats de recherche et donc d'optimiser les outils de

³¹ La liste des différents codes de fonctions est disponible dans l'[Annexe C](#) du *Manuel Unimarc : format bibliographique* (2016)



Étape 3 L'UNIMARC, le format d'échange de données bibliographiques

consultation des catalogues, par exemple par le biais de facettes plus précises que ce que les données actuelles permettent.

183 ##\$P01\$anga ⇒ Type de support matériel

Le type de support est une catégorisation reflétant le support de la ressource, correspondant au type de dispositif de médiation requis pour visionner, faire fonctionner, faire défiler, etc. le contenu d'une ressource. (cf. RDA-FR 3.3.1.1)

Cette zone complète les zones 181 type de contenu / 182 type de médiation. L'usage d'une zone 181 implique l'usage d'une zone 182 et d'une zone 183 liées par la présence dans chacune d'elle d'une sous-zone \$P ayant même valeur.

Les informations codées sont renseignées à partir de libellés en clair dans les logiciels de catalogage. C'est ici que l'on va, entre autres, indiquer la date de la publication, sa langue, le pays d'édition, les caractéristiques de la ressource, sa présentation matérielle, mais aussi le type de contenu, de médiation et de support.

Les informations codées servent notamment à effectuer des filtres et des tris dans les bases bibliographiques.

Quand je cherche et trouve des traductions en français d'un auteur de langue étrangère, c'est grâce aux informations codées et à l'indication de la langue originale.

Il faut veiller à les renseigner avec soin et rigueur.

200 1#\$aL'apparition du livre\$fLucien Febvre et Henri-Jean Martin\$gavec le concours de Anne Basanoff, Henri Bernard-Maître, Moché Catane...[et al.]

⇒ Le titre propre de la publication est mentionné dans l'étiquette 200 après le \$a. L'indication générale de type de document est donnée après le \$b. Le \$f introduit dans cette étiquette 200 les deux premières mentions de responsabilité, ici l'auteur principal et le co auteur ; le \$g les mentions de responsabilité secondaires, ici les collaborateurs

selon l'application de l'article 1.5.5.1 de la norme Z44-050. À noter, à l'intérieur d'une même mention de responsabilité, on conserve la ponctuation de l'ISBD pour séparer les différents noms.

214 #0\$aParis\$cÉditions Albin Michel\$dDL 1971

⇒ La ville de l'éditeur, son nom et la date de publication sont mentionnés en 219, respectivement après le \$a, \$c et le \$d

215 ##\$a1 vol. (538 p.)\$cill., cartes, couv. ill. en coul.\$d18 cm

⇒ La présentation matérielle de l'ouvrage, le nombre de pages, les illustrations et le format sont indiqués dans l'étiquette 215 après les \$a, \$c et \$d

320 ##\$aBibliogr. p. 477-509. Index

⇒ La note sur les annexes (art. 7.7 de la norme Z44-050) est mentionnée dans l'étiquette 320, après le \$a

225 2#\$aL'évolution de l'humanité\$v30

⇒ Le titre de la collection est indiqué dans l'étiquette 225 après le \$a. Le \$v introduit la numérotation dans la collection

410 #0#\$0058963214L'@évolution de l'humanité, ISSN 0755-1770\$v30

⇒ Le lien à la notice de collection s'établit dans l'étiquette 410.

606 ## \$300136587X Livre - -Histoire\$2rameau

⇒ Le lien à la notice permettant l'indexation nom commun, ici RAMEAU. Le \$2 introduit le code d'indexation

675 ##\$a002(91)

⇒ L'indexation Classification décimale universelle

700 #1#\$3006541123Febvre, Lucien\$4070

⇒ L'accès à la mention de responsabilité relative à l'œuvre et l'expression se fait dans l'étiquette 700. Le \$4 introduit un code de fonction, ici 070 = auteur principal

701 #1#\$3008962147Martin, Henri-Jean\$4070

⇒ L'accès à la mention de responsabilité co auteur se fait dans l'étiquette 701. Le \$4 introduit un code de fonction, ici 070 = co auteur



Étape 3 L'UNIMARC, le format d'échange de données bibliographiques

3.5 Les différents affichages d'une notice

ISBD

Texte (visuel)

L'apparition du livre / Lucien Febvre et Henri-Jean Martin. - Paris : Albin Michel, 1971. - 1 vol. (538 p.) : ill. ; 18 cm. - Bibliogr. Index

Febvre, Lucien (1878-1956). Auteur

Martin, Henri-Jean (1924-2007). Auteur

Imprimerie

Livres

UNIMARC

100 0#\$a1971

101 ##\$aund

102 ##\$aFR

104 ##\$ak\$by\$ca\$dba\$e0\$ffre

105 ##\$aa\$ba\$c0\$d0\$e0\$fy\$gy

106 ##\$ar

181 ##\$P01\$cctx

182 ##\$P01\$cn

183 ##\$P01\$anga

200 1#\$aL'@apparition du livre\$fLucien Febvre et Henri-Jean Martin

214 #0\$aParis\$cAlbin Michel\$d1971

215 ##\$a1 vol. (538 p.)\$cill.\$d18 cm

320 ##\$aBibliogr. Index

606 ##\$3027234320Imprimerie\$2rameau

606 ##\$3027237117Livres\$2rameau

700 #1\$3026860600Febvre, Lucien (1878-1956)\$4070

701 #1\$3027012913Martin, Henri-Jean (1924-2007)\$4070

801 #1\$aFR\$bPalaiseau\$c20170223\$gAFNOR

Public

Type(s) de contenu (modes de consultation) :

Texte

Type de support matériel :

Volume

Titre :

[L'apparition du livre](#) / Lucien **Febvre** et Henri-Jean **Martin**

Alphabet du titre :

latin

Auteur(s) :

[Febvre, Lucien \(1878-1956\)](#). Auteur
[Martin, Henri-Jean \(1924-2007\)](#). Auteur

Date(s) :

1971

Langue(s) :

langue indéterminée

Pays :

France

Publication :

[Paris : Albin Michel, 1971](#)

Description :

1 vol. (538 p.) : ill. ; 18 cm

Annexes :

Bibliogr. Index

Sujets :

[Imprimerie](#)
[Livres](#)

Origine de la notice :

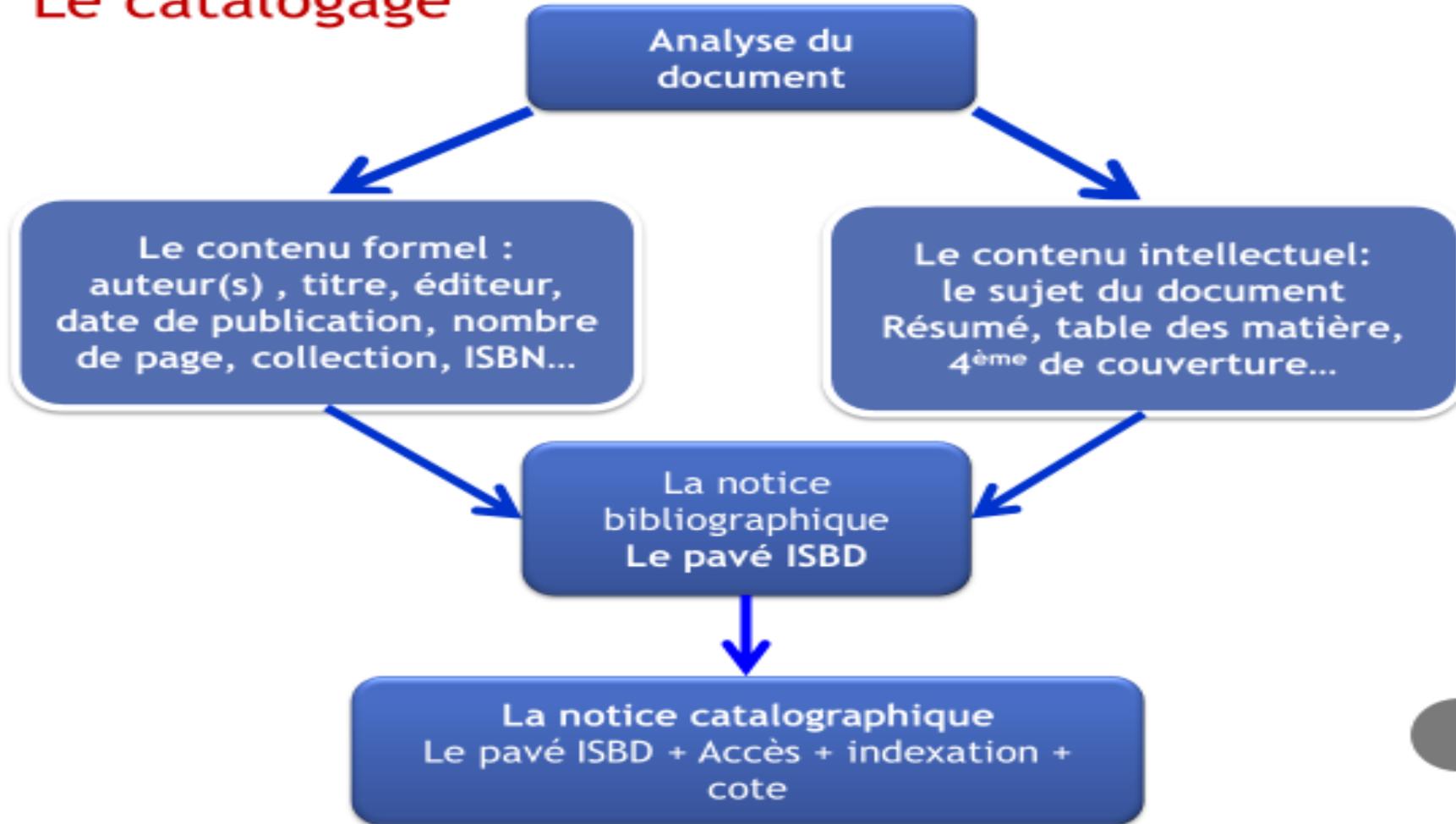
Palaiseau

Les différents affichages d'une notice dans un catalogue permettent de comprendre la structuration de l'information bibliographique, quel que soit l'interface du logiciel. Cataloguer est avant tout affaire d'identification de l'information bibliographique, de sa structuration dans le respect des normes et code de catalogage et d'établissement d'accès (auteurs, titres, sujets) afin de retrouver la ressource par ces critères.



3.6 Le catalogage en un schéma

Le catalogage





Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

*Quand je catalogue un document, je repère la norme à consulter en fonction de la ressource à décrire, j'utilise aussi le code RDA-FR pour les éléments publiés à appliquer et je saisis l'information normalisée dans le format UNIMARC de mon logiciel de catalogage. Et il ne faut pas oublier un élément fondamental de la notice : **les accès**.*

Encore des normes à consulter, encore un format Unimarc à découvrir !

4 Qu'est-ce qu'un point d'accès ?

Un point d'accès est **un nom, un terme, un code, etc. spécialement conçu pour rechercher et retrouver la notice bibliographique** d'une ressource à partir d'un index dans une base bibliographique.

« [...] On distingue : le point d'accès matière représentant synthétiquement le sujet ou l'un des sujets d'un document (vedette-matière) ; le point d'accès auteur renvoyant à l'auteur du document, etc. Le terme de point d'accès autorité est plus fréquemment utilisé pour les catalogues de bibliothèque."³²

4.1 Les différents types de d'autorités et les normes en vigueur à appliquer

Pour les auteurs personnes physiques et collectivités auteurs : principes de base³³

Les points d'accès et les attributs des personnes, collectivités ou familles doivent permettre à l'utilisateur de :

- a. *trouver les agents correspondant aux critères de recherche de l'utilisateur ;*
- b. *identifier l'agent correspondant aux données d'autorité ; ce qui signifie s'assurer que cet agent est bien celui qui est recherché et le distinguer de ses homonymes ;*
- c. *comprendre les relations entre les différents noms et les différentes formes de nom désignant le même agent ;*
- d. *comprendre pourquoi un nom (ou une forme de nom) particulier a été choisi comme nom privilégié ou comme variante de nom.*

4.2 Les accès auteurs personnes physiques

Un accès auteur personne physique est à faire pour toute personne responsable intellectuelle ou artistique d'une publication.

³² Source : Vocabulaire de la documentation de l'ADBS

³³ Transposition française de RDA Agents, [8.2 Objectifs fonctionnels et principes](#)



Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

Pour établir les accès normalisés des auteurs personnes physiques, il convient de se référer aux préconisations du code [RDA-FR](#) | [Agents](#).

4.3 Les accès auteurs collectivités

Un accès auteur collectivité-congrès est à faire pour toute collectivité (= personne morale) responsable intellectuelle ou artistique d'une publication.

Pour établir les accès normalisés des auteur collectivité-congrès, il convient de se référer aux préconisations de la norme Z44-060 (1996)

4.4 Les accès titres

Les normes en vigueur à consulter pour les accès titre d'une notice bibliographique sont **la Z44-059, pour le Choix des accès et la Z44-061 pour la Forme et la structure des accès**.

Deux règles sont à retenir :

1. Les accès titres répondent au souci de faciliter l'accès aux documents en regroupant « *les notices bibliographiques d'une même œuvre dont le titre propre est variable selon les éditions et les traductions (titre uniforme) ou d'ouvrages de même type (titre de forme)*. [...] *Elles peuvent être utilisées pour des œuvres anonymes ou non et sont employées dans un fichier ou un index, seules ou sous une vedette auteur*. » (Z44-059, article 2)

Cette règle s'applique pour :

- **les titres uniformes** afin d'identifier et de regrouper une œuvre ayant paru sous différents titres. Les norme Z44-059, article 2.1 et Z44-061, article 3 indiquent que l'accès au titre uniforme doit être fait pour : les classiques anonymes, les livres sacrés et ouvrages liturgiques, les titres d'œuvres musicales, les œuvres d'auteurs abondamment édités et les variantes graphiques d'un ouvrage ancien.
- **les titres de forme** sont établis pour permettre de retrouver une ressource selon sa forme. On les établit pour : les

catalogues d'exposition, les catalogues de vente, les mélanges et les traités (Z44-059, article 2.2 et Z44-061, article 3.2)

2. « Lorsque dans un même ouvrage figurent plusieurs titres pour une même œuvre, ou plusieurs œuvres, on peut être amené à multiplier les accès titres et les vedettes auteurs qui leur sont liés. » (Z44-059, art.4)

Quatre points d'accès spécifiques sont prévus par la norme :

- l'accès au titre parallèle et au titre original d'une œuvre
- l'accès aux titres des œuvres d'un même auteur contenues dans un volume sans titre collectif,
- l'accès aux titres des œuvres d'un même auteur contenues dans un ouvrage avec un titre collectif,
- l'accès aux titres et à leurs auteurs dans un ouvrage regroupant plusieurs œuvres écrites par différents auteurs

4.5 Les accès sujets

L'Indexation matière : définition

L'indexation matière est ce qui permet d'établir de façon normalisée des points d'accès sujet pour une ressource. C'est un « processus destiné à représenter, au moyen des termes ou indices d'un **langage documentaire** ou au moyen des éléments d'un langage libre, les notions caractéristiques du contenu d'un document (ressource, collection) ou d'une question, en vue d'en faciliter la recherche, après les avoir identifiées par l'analyse. Les combinaisons possibles des notions identifiées sont représentées explicitement ou non en fonction des possibilités du langage documentaire utilisé. » [ADBS](#)

On distingue deux types d'indexation :

- ⊙ **L'indexation analytique** permet d'analyser le sujet d'un document afin d'en constituer un point d'accès dans le catalogue. Ses principes, définis par la norme AFNOR Z 44-070 (Documentation - Indexation analytique par matière, 1986,



Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

révision de la norme Catalogue alphabétique de matières de 1957) sont les suivants : « *L'indexation analytique par matière s'applique aux seules œuvres documentaires. En sont généralement exclus les œuvres littéraires et les textes classiques, philosophiques ou religieux. Cependant, dans les cas particuliers de fonds spécialisés de telles œuvres pourront être indexées.* »

Le sujet du document est traduit dans un langage documentaire analytique ou combinatoire, c'est-à-dire une liste de termes retenus liés entre eux (termes génériques, termes spécifiques, termes associés), de termes exclus (non retenus pour l'indexation) accompagnés des règles de leur emploi et de leur possible combinaison entre eux. L'indexation consiste ici à choisir les termes spécifiques prescrits et appropriés (appelées descripteurs ou vedettes matières) pour représenter le ou les sujets traités dans le document et à les combiner si nécessaire en respectant les règles syntaxiques du langage.

[Le Répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié](#) (RAMEAU)³⁴ est le langage d'indexation analytique le plus utilisé dans les bibliothèques françaises.

- © **L'indexation systématique** vise à déterminer le sujet dans un **domaine** de la connaissance, dans une **discipline**. Elle s'appuie sur un **langage documentaire systématique**, appelée **classification**. Une classification répond à un besoin d'organiser les savoirs pour les articuler entre eux et de catégoriser les savoirs au sein d'une hiérarchie.

³⁴ Pour aller plus loin : Site  RAMEAU, <https://rameau.bnf.fr/formation/docpeda>, consulté le 20241227

Dans les bibliothèques, ce système est hiérarchisé de façon à organiser les connaissances en ensembles de contenus voisins et à organiser entre ces connaissances des jeux de relations.

La classification décimale Dewey³⁵ & ³⁶ est la plus utilisée dans les bibliothèques françaises.

³⁵ Pour aller plus loin : cf [L'indexation Dewey : principes généraux](#), sur le site de la BnF dans le [Guide pratique du catalogueur](#)

³⁶ Pour la construction des indices : [Autorités Dewey : construction des indices](#), sur le site de la BnF dans le [Guide pratique du catalogueur](#)



Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

Étape 5 L'UNIMARC : format d'échange de données autorités

5.1 Le format des notices d'autorité

Le format UNIMARC(A) a été développé par l'IFLA pour gérer les accès normalisés (c'est à dire les points d'accès structurés) des notices bibliographiques et permettre l'échange des données d'autorité, en vue de leur diffusion et de leur réutilisation.

Il a été construit à partir de règles internationales, également définies par l'IFLA.

👉 Recommandations pour l'édition des notices d'autorité :

⇒ Guidelines for Authority Records and References (GARR)

Recommandations pour les notices d'autorité et de renvoi

⇒ Guidelines for Authority Records and References Recommandations pour les notices d'autorité et les renvois

⇒ Guidelines for Subject Authority and Reference Entries (GSARE)

Recommandations pour les notices d'autorité et de renvoi matière

⇒ Recommandations sur le contenu minimal d'une notice d'autorité

⇒ Éléments obligatoires pour l'échange international des notices d'autorité

5.2 Définitions³⁷

5.2.1 Notice d'autorité

Notice dont le premier élément est la forme d'autorité, établie par l'établissement de catalogage qui en est responsable, pour une entité nom de personne, nom de collectivité, nom de territoire ou nom géographique, œuvre, marque, famille, matière nom commun, lieu d'édition, ou forme, genre ou caractéristiques physiques. Outre la forme d'autorité, la notice contient selon les cas : des notes ; le recensement de toutes les variantes de forme et formes associées à partir desquelles

des renvois ont été faits ; des indications sur les sources consultées, etc. ; une identification de l'établissement responsable de la notice ; et le Numéro international normalisé des données d'autorité (ISADN).

Notice d'autorité MARC

Notice d'autorité lisible en machine.

5.2.2 Notice de renvoi

Notice dont le premier élément est soit une forme rejetée ou variante de forme soit une forme d'autorité, conçue pour orienter l'utilisateur de la liste, du catalogue, de la bibliographie, etc., soit de la variante de forme vers la forme d'autorité appropriée, (i.e. renvoi d'exclusion « Voir »), soit de la forme d'autorité vers des formes associées (i.e. renvoi d'orientation « Voir aussi »).

Notice de renvoi MARC

Notice de renvoi lisible en machine. Les notices de renvoi MARC n'existent que pour les formes rejetées ou variantes de forme.

5.2.3 Notice explicative

Notice dont le premier élément est normalement une forme tronquée ou autrement schématisée, ou une forme modèle, qui oriente l'utilisateur vers un ensemble de vedettes défini de manière générale ou vers une catégorie précise de vedettes. Cette notice sert à informer l'utilisateur de la liste, du catalogue, de la bibliographie, etc., d'une convention qui s'applique soit en général soit à une catégorie précise de vedettes, et l'aide à repérer les vedettes relevant de cette convention.

Notice explicative MARC

Notice explicative lisible en machine

³⁷ Toutes les définitions sont extraites du [Manuel UNIMARC Format des notices d'autorité Deuxième édition revue et augmentée](#), Traduction française établie par le Comité français UNIMARC Paris Bibliothèque nationale de France 2004



Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

5.2.4 Racine de l'autorité

La racine de la vedette est la partie de la vedette qui identifie l'entité, à l'exclusion des qualificatifs.

Par exemple, dans l'autorité

200 #1 \$aNicolini da Sabbio\$bDomenico\$f15..-16..\$cimprimeur-libraire

La racine de l'autorité est :

\$aNicolini da Sabbio\$bDomenico

et la langue de la racine de l'autorité est l'italien. La langue de catalogage étant le français, les qualificatifs sont exprimés en français à savoir :

\$cimprimeur-libraire

5.3 Les types de point d'accès autorisé

Vedette (= accès autorisé)

1. Le premier élément d'une notice, utilisé comme élément principal de classement quand la notice est classée dans une liste alphabétique. Voir aussi Vedette de notice d'autorité, Vedette de notice de renvoi, et Vedette de notice explicative.
2. Le mot « vedette » peut aussi être utilisé dans des expressions telles que « vedette uniforme » (= forme d'autorité), « variante de vedette » (= variante de forme), etc., pour traduire le statut d'un élément par rapport à d'autres éléments similaires. Dans ces cas-là il est utilisé indépendamment de sa fonction au sein de la notice d'autorité ou de la notice de renvoi.
3. Des expressions telles que « vedette nom de collectivité » et « vedette nom de personne » peuvent être utilisées pour désigner le type de vedette par référence au type de nom ou de titre sur lequel porte la vedette, sans tenir compte de sa fonction ou de sa relation avec d'autres vedettes.

Vedette caractérisée par sa fonction dans une notice :

Vedette de notice d'autorité : c'est la vedette d'une notice d'autorité.

Vedette de notice de renvoi : c'est la vedette d'une notice de renvoi.

Vedette de notice explicative : c'est la vedette d'une notice explicative.

Vedette caractérisée par sa relation avec une autre vedette :

Forme d'autorité : c'est la vedette établie selon une forme qui doit être utilisée sans aucune modification chaque fois que la vedette apparaît dans une notice bibliographique.

Forme parallèle : c'est la forme de la vedette d'une notice d'autorité établie dans une autre langue ou dans une autre écriture (cf. Blocs fonctionnels 7XX pour le nom ou le titre).

Forme associée : c'est la forme d'autorité dans une autre notice d'autorité associée à la notice d'autorité où figure cette forme.

Forme rejetée ou variante de forme : c'est la forme de la vedette autre que celle retenue comme forme d'autorité. Généralement une forme rejetée correspond soit à une variante du nom que la personne ou la collectivité elle-même utilise parfois, ou que l'on peut utiliser pour désigner la personne, la collectivité ou l'œuvre, soit à une forme ayant une structure différente de celle utilisée pour établir la forme d'autorité. Il peut s'agir d'une forme d'autorité matière qui ne constitue pas l'élément d'entrée.

Forme dans une autre écriture : c'est la vedette exprimée dans une autre écriture.

5.4 Les éléments constitutifs d'une notice autorité

5.4.1 Entité principale

Entité pour laquelle la notice est établie et inscrite dans le bloc 2XX de la notice MARC. Le bloc 1XX comporte généralement des données relatives aux caractéristiques de l'entité principale.



Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

5.4.2 Mention de forme rejetée ou de forme associée

Identification, au sein d'une notice d'autorité, d'une forme rejetée ou d'une forme associée à partir de laquelle un renvoi doit être fait pour orienter l'utilisateur de la liste, du catalogue, de la bibliographie etc., vers la forme d'autorité concernée. La mention de forme rejetée ou de forme associée doit permettre de générer des renvois d'exclusion ou d'orientation et d'aider le catalogueur à déterminer rapidement quels renvois ont été faits.

5.4.3 Note d'information

Note figurant généralement dans les catalogues, les bibliographies, etc., sous une vedette de notice d'autorité, une vedette de notice de renvoi ou une vedette de notice explicative pour expliquer le rapport existant entre cette vedette et les formes rejetées ou associées qu'elle a suscitées.

5.4.4 Les éléments techniques d'une notice MARC

Code de sous-zone

Code constitué de deux caractères qui identifie chaque sous-zone dans une zone. Le premier caractère correspond toujours au caractère de commande 1/15 de la norme ISO 646 et le second caractère est numérique ou alphabétique. « Code de sous-zone » est synonyme de « Identificateur d'élément de données ».

Élément de données

La plus petite unité d'information explicitement identifiée. Dans une zone variable, l'élément de données est identifié par un code de sous-zone et constitue une sous-zone. Dans le label de notice, le répertoire et les sous-zones de longueur fixe, les éléments de données sont identifiés par la position des caractères qui les représentent.

Étiquette

Suite de trois caractères utilisés pour identifier la zone qui lui est associée.

Identificateur de contenu

Moyen d'identifier des éléments de données et/ou de fournir un supplément d'information sur un élément de données. Les identificateurs de contenu comprennent les étiquettes, les indicateurs et les codes de sous-zones.

Indicateur

Caractère (numérique ou alphabétique) associé à une zone, qui fournit un supplément d'information sur le contenu de cette zone, sur les relations de cette zone avec d'autres zones de la notice, ou sur les actions nécessaires à certaines manipulations de données.

Séparateur de notices

Caractère final de chaque notice MARC (caractère de commande 1/13 de la norme ISO 646).

Séparateur de zones

Caractère de contrôle utilisé à la fin de chaque zone variable pour la séparer de la zone suivante (caractère de commande 1/14 de la norme ISO 646).

Sous-zone

Unité déterminée d'information dans une zone (voir aussi « Élément de données »).

Zone

Chaîne de caractères déterminée, identifiée par une étiquette et contenant des données.

Zone variable

Zone dont la longueur est déterminée par la longueur (en caractères) nécessaire pour contenir les éléments de données stockés dans cette zone (y compris les indicateurs, les codes de sous-zones et le séparateur de zones). La longueur peut varier d'une occurrence de la zone à une autre. Une zone variable peut contenir un ou plusieurs éléments de données ou sous-zones.



Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

5.5 Structure du format UNIMARC - Format des notices autorités : principes directeurs

1. Les étiquettes identifient les zones à deux égards : le type de chaîne de caractères (ex.: nom de personne) et la fonction remplie par cette chaîne de caractères dans la notice (ex.: forme rejetée ou forme associée). Ces aspects sont exprimés par l'attribution de valeurs spécifiques aux différentes positions des caractères des étiquettes. Les étiquettes peuvent être numériques ou alphabétiques. On attribue d'abord des valeurs numériques, étendues si nécessaires à des valeurs alphabétiques (de préférence en minuscules).
2. Les indicateurs dépendent de l'étiquette, mais doivent être utilisés de la façon la plus cohérente possible d'une zone à l'autre. Les indicateurs peuvent être numériques ou alphabétiques. On attribue d'abord des valeurs numériques, étendues si nécessaires à des valeurs alphabétiques (de préférence en minuscules).
3. Les codes de sous-zones dépendent des étiquettes mais, autant que possible, les mêmes éléments de données doivent être identifiés d'une zone à l'autre par les mêmes codes de sous-zones. Les codes de sous-zones peuvent être numériques ou alphabétiques. On attribue d'abord des valeurs alphabétiques (de préférence en minuscules), étendues si nécessaires à des valeurs numériques. On attribue des valeurs aux codes de sous-zones à des fins d'identification plutôt que de classement. Aucun ordre n'est spécifié pour les codes de sous-zones, car leur ordre est déterminé par les données elles-mêmes.
4. Les zones d'une notice d'autorité sont considérées comme se rapportant essentiellement à de grandes catégories d'information telles que « Vedette de la notice », « Forme associée », etc. Dans une notice lisible en machine, les principaux groupements de zones s'effectuent en tenant compte de ces catégories fondamentales.

5. Les informations descriptives données dans les notes ne sont pas censées servir de points d'accès.

Les blocs fonctionnels

Les zones d'une notice d'autorité ou d'une notice de renvoi MARC sont organisées en blocs fonctionnels ; le premier caractère de l'étiquette (le plus à gauche) indique le bloc dont relève la zone.

0XX Bloc des numéros d'identification : Ce bloc contient des numéros qui identifient la notice d'autorité ou l'entité qui en fait l'objet.

1XX Bloc des informations codées : Ce bloc contient des éléments de données de longueur fixe (le plus souvent codés) décrivant divers aspects de la notice ou des données.

2XX Bloc de la vedette : Ce bloc contient la vedette de la notice d'autorité, de la notice de renvoi ou de la notice explicative pour laquelle la notice a été créée.

3XX Bloc des notes : Ce bloc contient des notes, destinées à l'affichage public¹¹, expliquant les relations qui existent entre la vedette de la notice (2XX) et d'autres vedettes, et contribuant à identifier l'entité décrite dans la notice d'autorité.

4XX Bloc des formes rejetées : Ce bloc contient des formes rejetées ou variantes de formes à partir desquelles des renvois d'exclusion « Voir » sont faits vers la vedette de la notice.

5XX Bloc des formes associées : Ce bloc contient des formes d'autorité associées à partir desquelles des renvois d'orientation « Voir aussi » sont faits vers la vedette de la notice.

6XX Bloc des indices de classification : Ce bloc contient les indices de classification relatifs à la vedette de la notice.

7XX Bloc des formes parallèles : Ce bloc contient des formes de la vedette de la notice (2XX) dans d'autres langues ou dans d'autres écritures et fait les liens à d'autres notices dans lesquelles ces formes sont les vedettes 2XX.



Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

8XX Bloc des informations sur les sources : Ce bloc contient la mention des sources de la notice ainsi que des notes du catalogueur concernant les données, non destinées à l'affichage public.

9XX Bloc à usage national : Ce bloc contient des données propres à l'établissement créateur de la notice. Les étiquettes des zones de ce bloc ne sont pas définies dans le Manuel UNIMARC - Format des notices d'autorité pour l'échange entre systèmes.

5.6 Liste des zones³⁸

0XX Bloc d'identification

- 001 Identificateur de la notice
- 005 Identificateur de la version
- 015 Numéro international normalisé des données d'autorité (ISADN)
- 035 Identificateur de la notice dans un autre système

1XX Bloc des informations codées

- 100 Données générales de traitement
- 101 Langue de l'entité
- 102 Nationalité de l'entité
- 106 Zone de données codées : Nom de personne / Nom de collectivité / Famille / Marque, utilisés comme vedettes matière
- 120 Zone de données codées : Nom de personne
- 123 Zone de données codées : Nom de territoire ou nom géographique
- 150 Zone de données codées : Nom de collectivité
- 152 Règles
- 154 Zone de données codées : Titre uniforme
- 160 Code d'aire géographique

2XX BLOC DE LA VEDETTE

- 200 Vedette – Nom de personne
- 210 Vedette – Nom de collectivité
- 215 Vedette – Nom de territoire ou nom géographique
- 216 Vedette – Marque
- 220 Vedette – Famille

- 230 Vedette – Titre uniforme
- 235 Vedette – Rubrique de classement
- 240 Vedette – Auteur / Titre
- 245 Vedette – Auteur / Rubrique de classement
- 250 Vedette – Matière nom commun
- 260 Vedette – Lieu d'édition
- 280 Vedette – Forme, genre ou caractéristiques physiques

3XX BLOC DES NOTES

- 300 Note d'information
- 305 Note de renvoi textuel « Voir aussi »
- 310 Note de renvoi textuel « Voir »
- 320 Note de renvoi explicatif
- 330 Note sur le champ d'application
- 340 Note sur la biographie et l'activité
- 356 Note géographique

4XX BLOC DES FORMES REJETÉES

- 400 Forme rejetée – Nom de personne
- 410 Forme rejetée – Nom de collectivité
- 415 Forme rejetée – Nom de territoire ou nom géographique
- 416 Forme rejetée – Marque
- 420 Forme rejetée – Famille
- 430 Forme rejetée – Titre uniforme
- 440 Forme rejetée – Auteur / Titre
- 445 Forme rejetée – Auteur / Rubrique de classement
- 450 Forme rejetée – Matière nom commun
- 460 Forme rejetée – Lieu d'édition
- 480 Forme rejetée – Forme, genre ou caractéristiques physiques

5XX BLOC DES FORMES ASSOCIÉES

- 500 Forme associée – Nom de personne
- 510 Forme associée – Nom de collectivité
- 515 Forme associée – Nom de territoire ou nom géographique
- 516 Forme associée – Marque

³⁸ Pour les codes de sous-zones propres à chaque zone, se reporter au [Manuel UNIMARC : Format des notices d'autorité](#), p. 28 et suivantes



Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

520 Forme associée – Famille
530 Forme associée – Titre uniforme
540 Forme associée – Auteur / Titre
545 Forme associée – Auteur / Rubrique de classement
550 Forme associée – Matière nom commun
560 Forme associée – Lieu d'édition
580 Forme associée – Forme, genre ou caractéristiques physiques

6XX BLOC DE CLASSIFICATION

675 Classification décimale universelle (CDU) (provisoire)
676 Classification décimale Dewey (CDD)
680 Classification de la Bibliothèque du Congrès (LCC)
686 Autres classifications

7XX BLOC DES FORMES PARALLÈLES

700 Forme parallèle – Nom de personne
710 Forme parallèle – Nom de collectivité
715 Forme parallèle – Nom de territoire ou nom géographique
716 Forme parallèle – Marque
720 Forme parallèle – Famille
730 Forme parallèle – Titre uniforme
740 Forme parallèle – Auteur / Titre
745 Forme parallèle – Auteur / Rubrique de classement
750 Forme parallèle – Matière nom commun
760 Forme parallèle – Lieu d'édition
780 Forme parallèle – Forme, genre ou caractéristiques physiques

8XX BLOC DES INFORMATIONS SUR LES SOURCES

801 Origine de la notice
810 Sources consultées avec profit
815 Sources consultées en vain
820 Information sur l'utilisation ou sur le champ d'application de la vedette
825 Citation dans une autre notice
830 Note générale de travail
835 Information sur les vedettes remplaçant une vedette détruite
836 Information sur les vedettes remplacées

856 Adresse électronique et mode d'accès
886 Données non converties du format source
9XX BLOC À USAGE NATIONAL



Étape 5 L'UNIMARC, le format d'échange de données autorités

5.7 Exemples de notices autorités

5.7.1 Autorité personne physique

La zone 200 des notices d'autorité Nom de personne contient la vedette de la notice d'autorité. Le contenu de cette zone est en relation avec les zones 700, 701, 702 et 600 du format bibliographique.

Les vedettes noms de personne des notices d'autorité s'établissent conformément aux préconisations de la norme Z 44-061 : Forme et structure des vedettes noms de personne, des vedettes titres, des rubriques de classement et des titres forgés, juin 1986.

Grille Unimarc

101 ##\$acode langue
 102 ##\$acode pays (nationalité)
 103 ##\$aDate de naissance\$bDate de décès
 106 ##\$a0\$b1\$c0 (emploi Rameau, valeurs par défaut)
 120 ##\$Données codées pour les noms de personne
 200 # \$90y\$aNom de famille\$bPrénom\$fannées d'existence AAAA-AAAA
 340 ##\$aNote biographique (informations à justifier par des sources mentionnées en zone 810)
 400 # \$9#y\$aNom de famille\$bPrénom = Renvoi(s) facultatif(s)
 810 ##\$aOBLIGATOIRE Référence du document pour lequel est créée la présente autorité Titre / Auteur, date
 810 ##\$aDocument(s) de référence permettant d'établir les variantes éventuelles du nom 200 + 400, les informations biographiques 340, etc.\$bCiter ici les informations trouvées dans la source Zone 810 répétable pour chaque source

Exemple d'une notice autorité personne physique en UNMARC (A)



Federico García Lorca est un poète et dramaturge espagnol, également peintre, pianiste et compositeur, né le 5 juin 1898 à Fuente Vaqueros près de Grenade et assassiné le 19 août 1936 à Viznar par les milices

franquistes

001 FRBNF119040910
 100 .. \$a 19760408afrey50 ba0
 101 .. \$a spa
 102 .. \$a ES
 103 .. \$a 18980605 19360820
 105 .. \$a a \$a i
 106 .. \$a 010
 120 .. \$a b
 152 .. \$a AFNOR Z 44-061 \$c 2
 200 .| \$7 ba0yba0y \$8 fre \$9 0 \$a García Lorca \$b Federico \$f 1898-1936
 340 |. \$a Poète et dramaturge. Peintre. Compositeur
 301 .. \$a Fuente Vaqueros (Espagne) \$b Viznar (Espagne)
 400 .| \$7 ba0yba0y \$8 fre \$9 \$a Lorca \$b Federico García \$f 1898-1936
 540 .. \$3 16562275 \$a Evard \$b Igor \$t [A lagoon of white roses]
 540 .. \$3 16246960 \$a Tóth \$b Péter \$f 1965-.... \$t [Lorca sanzonok]
 540 .. \$3 16224744 \$a Rautavaara \$b Einojuhani \$f 1928-.... \$t [Canción de nuestro tiempo]
 540 .. \$3 16224743 \$a Rautavaara \$b Einojuhani \$f 1928-.... \$t [Suite de Lorca]
 540 .. \$3 13944827 \$a Poulenc \$b Francis \$f 1899-1963 \$t [Trois chansons de F. Garcia-Lorca. FP 136]
 686 .. \$a 800 \$c Littératures \$2 Note de regroupement par domaine
 801 .. \$a FR \$b FR-751131015 \$c 20140729
 810 .. \$a BNEA (CD), 2003-12 \$a GDEL
 810 .. \$a BN Cat. gén. 1960-1969



Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

5.7.2 Autorité collectivité

La zone 210 contient la vedette d'une notice pour les autorités de type Collectivité ou Congrès. Le contenu de cette zone est en relation avec les zones 710, 711, 712 et 601 du format bibliographique. Leur structure est similaire.

Les vedettes Nom de collectivité ou de congrès des notices d'autorité s'établissent conformément aux préconisations de la norme Z 44-060 : Forme et structure des vedettes de collectivités-auteurs, décembre 1996

Grille Unimarc

101 ##\$acode langue
 102 ##\$acode pays (nationalité)
 103 ##\$aDate de naissance\$bDate de décès
 106 ##\$a0\$b1\$c0 (employ Rameau, valeurs par défaut)
 150 ##\$aInformations codées sur les collectivités
 210 \$90y\$aNom de la collectivité\$bsous-vedette facultative\$clocalisation facultative
 340 ##\$aNote biographique (informations à justifier par des sources mentionnées en zone 810)
 410 \$9#y\$aNom de la collectivité\$bsous-vedette facultative\$clocalisation facultative
 810 ##\$aOBLIGATOIRERéférence du document pour lequel est créée la présente autorité Titre / Auteur, date
 810 ##\$aDocument(s) de référence permettant d'établir les variantes éventuelles du nom 210 + 410, les informations biographiques 340, etc.\$bCiter ici les informations trouvées dans la source Zone 810 répétable pour chaque source

Exemple d'une notice autorité collectivité auteur



Les "Lecteurs royaux" institués par François I^{er}, ne relevant que de l'autorité du roi, avaient pour fonction de donner des enseignements qui n'étaient pas encore admis ailleurs. Caractéristiques

du Collège : il recrute sans aucune condition de grade ; il ne prépare à aucun examen et ses enseignements ne sont assujettis à aucun programme. L'idée de liberté détermine l'enseignement. L'accès des salles d'enseignement est entièrement libre. D. 90-909 du 5 octobre 1990 portant organisation du Collège de France.

Adresse : 11 place Marcellin-Berthelot, 75231 Paris cedex 05

001 FRBNF118631472
 005 20110308
 009 <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb11863147k>
 010 .. \$a 0000000121792236
 039 .. \$o OPL \$a 001753264 \$z AMA
 039 .. \$o OPL \$a 000010877 \$z ACO
 039 .. \$o OPL \$a 007042532
 039 .. \$o OPP \$a 15492283 \$d 20110303
 039 .. \$o OPP \$a 12873726 \$d 20110308
 039 .. \$o OPP \$a 11364620 \$d 20110308
 100 .. \$a 19840417afrey50 ba0
 101 .. \$a fre
 102 .. \$a FR
 103 .. \$a 1530
 105 .. \$a a \$c a \$c e \$c d \$c s \$d g \$d h
 106 .. \$a 010
 150 .. \$a z \$b e3
 152 .. \$a AFNOR Z 44-060
 210 || \$7 ba0yba0y \$8 fre \$9 20 \$a Collège de France



Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

300 |. \$a Les "Lecteurs royaux" institués par François Ier, ne relevant que de l'autorité du roi, avaient pour fonction de donner des enseignements qui n'étaient pas encore admis ailleurs. Recrute sans aucune condition de grade, ne prépare à aucun examen et ses enseignements ne sont assujettis à aucun programme. L'accès des salles d'enseignement est entièrement libre. - D. 90-909 du 5 octobre 1990 portant organisation du Collège de France

303 .. \$a 11 place Marcellin-Berthelot, 75231 Paris cedex 05. Contact : 01 44 27 12 11

410 || \$7 ba0yba0y \$8 fre \$9 \$a Collège royal de France

415 .. \$7 ba0yba0y \$8 fre \$9 \$a Paris (France) \$x Collège de France

686 .. \$a 370 \$c Éducation \$2 Note de regroupement par domaine

801 .. \$a FR \$b FR-751131015 \$c 20110308

810 .. \$a BA 1987, 2010 \$a Répert. de l'adm. française 1989 \$a JO 1990-10-11

856 .. \$u <http://www.college-de-france.fr> \$e 2011-03-03

5.7.3 Exemples d'autres types de notices autorité : nom commun, nom géographique, auteur-titre, titre uniforme

1. Exemple d'une notice autorité matière nom commun RAMEAU



Le catalogue

035 ##\$afrBN001516991

035 ##\$aFRBNF119311226\$zFRBNF11931122

250 ##\$8frefre\$9#y\$aCatalogage

305 1#\$aVoir aussi les vedettes commençant par le mot Catalogage

330 1#\$aS'emploie également en subdivision [+ subd. géogr.] aux sujets noms communs appropriés (domaines et types de documents)

550 ##\$0Voir aussi\$5z\$8frefre\$3123187567FRBR (modèle conceptuel)

550 ##\$0Voir aussi\$5z\$8frefre\$3027222136Catalogues de bibliothèques

550 ##\$0Voir aussi\$5z\$8frefre\$3034529179Catalogueurs

550 ##\$5h\$8frefre\$3027438252Bibliographie -- Méthodologie

550 ##\$5h\$8frefre\$3027815641Adresses bibliographiques

550 ##\$5h\$8frefre\$3027228673Analyse documentaire

550 ##\$5h\$8frefre\$3029871786Conversion rétrospective

550 ##\$5h\$8frefre\$3027398870Description bibliographique

550 ##\$5h\$8frefre\$3027445380Description bibliographique internationale normalisée

550 ##\$5h\$8frefre\$3028703499Enregistrements bibliographiques

550 ##\$5h\$8frefre\$3027509907Fichiers d'autorité

550 ##\$5h\$8frefre\$3027234401Indexation (documentation)

550 ##\$5g\$8frefre\$3027237117Livres

550 ##\$5g\$8frefre\$3028696077Traitement (bibliothèques)

686 ##\$a020\$cSciences de l'information\$2Note de regroupement par domaine

801 #0\$aFR\$bBnF\$c20040716

822 ##\$aCataloging (May Subd Geog)\$vLCSH (en ligne), 2004-07-16



Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

2. Exemple d'une notice autorité nom géographique rameau



La France (le pays, autorité géographique)

008 \$aTg5

035 ##\$aFRBNF11931476

035 ##\$afrBN001521472

035 ##\$aFRBNF119314763\$zFRBNF11931476

106 ##\$a2\$b0\$c3

215 ##\$91y\$aFrance

305 1#\$aVoir aussi la subdivision Et la France aux personnes et collectivités

415 ##\$91y\$aFrance occidentale

515 ##\$3028213092Gaule

515 ##\$303443500XRoyaume des Francs

515 ##\$5g\$3034938001Europe francophone

515 ##\$5g\$3027260461Pays de l'Union européenne

550 ##\$3029097584Et la France

676 ##\$a91

810 ##\$aFLA, Names of states, 1981. GLU, 1991

3. Exemple d'une notice autorité auteur-titre



Les Misérables de Victor Hugo (1802-1885)

240 ##\$aHugo, Victor (1802-1885)\$tLes Misérables

300 1#\$aRoman publié en 10 volumes par l'éditeur Lacroix à Paris, du 8 avril au 30 juin 1862, alors que l'auteur était en exil à Guernesey. Sa rédaction fut commencée en 1845, abandonnée en février 1848, reprise en 1860 pour s'achever en 1861

810 ##\$aLaffont Bompiani, Dic. Oeuvre

4. Exemple d'une notice autorité titre uniforme



Le Roman de Renart

230 ##\$8frefre\$90y\$aRoman de Renart

300 ##\$aPoème initial de Pierre de Saint-Cloud, composé vers 1174, inspiré d'œuvres antérieures en latin. Une vingtaine d'auteurs ont ensuite ajouté, jusqu'au milieu du XIIIe s., de nouveaux épisodes qui forment les 28 branches de l'ensemble et constituent le "Roman de Renart. La branche XII (ca 1190) est l'œuvre de Richard de Lison, la branche IX (1200) d'un prêtre de la Croix-en-Brie. Pour ces auteurs, consulter le Fichier d'autorité des auteurs personnes physiques sous les vedettes : Pierre de Saint-Cloud ; Richard de Lison ; Prêtre de la Croix-en-Brie, Un. Branche franco-italienne du XIIIe s

300 0#\$aNombres traductions, adaptations, imitations en diverses langues, principalement en anglais, allemand, danois, flamand, latin.



Étape 4 Les accès d'une notice bibliographique

La première version flamande (milieu du XIIIe s.), intitulée "Van den Vos Reinaerde", est l'œuvre d'un certain Willem. Pour cet auteur, consulter le Fichier d'autorité des auteurs personnes physiques sous la vedette : Willem (12..-12.. ; auteur d'une version du Roman de Renart)

430 \$\$\$frefre\$9#y\$aRenart, Roman de

430 \$\$\$frefrus\$9#a\$aPovest'o Lise

430 \$\$\$9#y\$aEn Ræffuebog

430 \$\$\$9#y\$aReineke Foss

430 \$\$\$fredit\$9#y\$aHystorie van Reynaert die Vos

430 \$\$\$fredit\$9#y\$aReinaard de Vos

430 \$\$\$fredit\$9#y\$aReinaart de Vos

430 \$\$\$fredit\$9#y\$aReinaerde

430 \$\$\$fredit\$9#y\$aReinaert de Vos

430 \$\$\$fredit\$9#y\$aReinaerts historie

430 \$\$\$frelat\$9#y\$aReinardus vulpes

430 \$\$\$fredit\$9#y\$aReintje de Vos

430 \$\$\$fredit\$9#y\$aReynaert de Vos

430 \$\$\$frelat\$9#y\$aReynardus vulpes

430 \$\$\$fredit\$9#y\$aVan den Vos Reinaerde

430 \$\$\$fredit\$9#y\$aVan den Reinarde

430 \$\$\$fredit\$9#y\$aVan den Vos Reynaerde

430 \$\$\$fregere\$9#y\$aDer Fuchs Roaner

430 \$\$\$fregere\$9#y\$aDer Listige Reineke Fuchs

430 \$\$\$fregere\$9#y\$aDer Neue Reineke Fuchs

430 \$\$\$9#y\$aDe Olde Reynike Voss

430 \$\$\$fregere\$9#y\$aReinecke Fuchs

430 \$\$\$fregere\$9#y\$aReineke de Vos

430 \$\$\$9#y\$aReineke de Vos

430 \$\$\$9#y\$aReineke de Vosz

430 \$\$\$fregere\$9#y\$aReineke der Fuchs

430 \$\$\$fregere\$9#y\$aReineke Vos

430 \$\$\$fregere\$9#y\$aReinhard Fuchs

430 \$\$\$fregere\$9#y\$aReinhart Fuchs

430 \$\$\$fregere\$9#y\$aReinicke Fuchs

430 \$\$\$9#y\$aReinike de Fos

430 \$\$\$fregere\$9#y\$a@Reinike der Fuchs

430 \$\$\$9#y\$aReinke de Fos

430 \$\$\$9#y\$aReinke de Vos

430 \$\$\$9#y\$aReinke Vos

430 \$\$\$9#y\$aReyncke Voss de Olde

430 \$\$\$9#y\$aReyneke Voss de Olde

430 \$\$\$9#y\$aReyneke de Vos

430 \$\$\$9#y\$aReynke Voss de Olde

430 \$\$\$9#y\$aDa Roanad

430 \$\$\$frelat\$9#y\$aSpeculum vitae aulicae

430 \$\$\$fregere\$9#y\$aVon Reineke Vossen

430 \$\$\$fregere\$9#y\$aVon Reinicken Fuchss

430 \$\$\$fregem\$9#y\$aReynke de vos

430 \$\$\$fregere\$9#y\$aReynaert

430 \$\$\$fregem\$9#y\$aReynard

430 \$\$\$fregem\$9#y\$aReynke

430 \$\$\$frelat\$9#y\$aRainaldo e Lesengrino

530 \$\$\$3029162246Couronnement de Renart

530 \$\$\$3029177138Renart le Contrefait

730 \$\$\$fredan\$90y\$aRævebogen

730 \$\$\$fredit\$90y\$aReinaert

730 \$\$\$fregere\$90y\$aReineke Fuchs

730 \$\$\$freeng\$90y\$aReynard the Fox

810 \$\$\$aFLA, Anonymous classics, 1978

810 \$\$\$aBossuat

810 \$\$\$aBeaumarchais

810 \$\$\$aLaffont Bompiani, Œuvres

810 \$\$\$aDLL